

ÉCHO'107 ÉCHOS

BELGIQUE - BELGIË		
5330 ASSESSE		
P.P.	7	1439
P705112		

"La plus grande vertu est comme l'eau, elle est bonne pour toutes choses." Lao Tseu

Mai 2024



CRUPET...

CRU PAYS

Éditeur responsable: Hugues Labar, rue Basse 15, 5332 Crupet

Crup' Échos

Forum de rédaction

Pascal André (web master)
Florence André-Dumont
Xavier Bernier
Geneviève Boutsen
Bernard Dacier
Carole Gotfroi
Florence Grandjean
Hugues Labar (mise en page)
Marcel Pesesse (trésorier)
Patricia Quevrin

Compte bancaire

CRELAN – BE30 1030 7328 7511

Sommaire

<i>Édito : Crupet ... cru pays</i>	<i>p. 3</i>
<i>La qualité des eaux de surface à Crupet (suite)</i>	<i>p. 4</i>
<i>Les constats tirés suite aux inondations de 2021</i>	<i>p. 10</i>
<i>Nos cours d'eau en 1953</i>	<i>p. 18</i>
<i>La distribution de l'eau à Crupet et les PFAS</i>	<i>p. 22</i>
<i>Le cingle plongeur</i>	<i>p. 26</i>
<i>La loutre</i>	<i>p. 29</i>
<i>La grande aigrette et le héron cendré</i>	<i>p. 32</i>
<i>La migration 2024 des batraciens</i>	<i>p. 36</i>
<i>Les plantes invasives de nos rivières</i>	<i>p. 37</i>
<i>Souvenirs autour de la grotte</i>	<i>p. 38</i>
<i>Un grand romancier wallon : Auguste Laloux</i>	<i>p. 40</i>
<i>Les Jacmart, bourgmestres de Crupet</i>	<i>p. 42</i>
<i>Les animations 2024 : Crupet85 – PARC</i>	<i>p. 49</i>
<i>Les plantations du cœur de village</i>	<i>p. 50</i>
<i>Votez pour les banc publics</i>	<i>p. 52</i>
<i>Artmonie – Les jeunes montent sur scène</i>	<i>p. 54</i>
<i>Circuit court à Crupet</i>	<i>p. 55</i>
<i>30^e anniversaire des Plus Beaux Villages de Wallonie</i>	<i>p. 56</i>
<i>« Les traîtres » à Crupet</i>	<i>p. 57</i>
<i>In memoriam</i>	<i>p. 58</i>

Notre site

N'oubliez pas de visiter notre site Internet www.crupechos.be. Pour tout contact : info@crupechos.be. Pensez à nous transmettre votre adresse si ce n'est déjà fait !

Avis à nos sponsors !

Tarif valable pour 4 éditions Crup'Échos			
1/8 p.	1/4 p.	1/2 p.	1 p.
30 €	60 €	120 €	240 €

Toute pub « papier » donne aussi droit à un référencement sur le site www.crupechos.be (onglet « sponsors »). Pour plus d'informations, veuillez contacter Marcel Pesesse, notre trésorier.

BERNARD DACIER

PHOTOGRAPHE



0486/26.95.74

bernard.dacier@gmail.com



Bernard Dacier – Photographe

www.bernarddacier.be

Édito : Crupet ... cru pays

L'eau est depuis toujours un grand sujet de conversation et cela n'est pas près de s'arrêter. Avec le paradoxe qu'on se plaint s'il en manque, mais aussi quand il y en a trop.

Pour n'évoquer que « *le temps qu'il fait* », il faut admettre qu'on s'y perd un peu : après plusieurs années sèches, cela fait plus de six mois qu'il pleut pratiquement tous les jours. Personne n'a pu rester insensible au spectacle désolant des maisons inondées plusieurs semaines dans le Pas-de-Calais ou dévastées par les pluies torrentielles dues aux trop fameux et récurrents « épisodes méditerranéens ». Dans un autre registre, en début d'année, la contamination aux PFAS de certaines eaux de distribution a alerté l'opinion.

Et justement, sans que ce soit réellement prémédité, les sujets ayant émergé spontanément, ce numéro 107 fera une place importante à l'eau et à des sujets qui s'y rapportent. Ce qui nous a conduits à vous proposer une publication de 60 pages, soit une vingtaine de plus qu'habituellement.

Tout d'abord, le Pr Bouxin nous a transmis la suite de son étude sur la qualité des eaux du Crupet, menée en analysant les diatomées qu'on y trouve. Certes, le sujet est relativement ardu, mais les conclusions ne peuvent nous laisser totalement indifférents.

Nous vous présentons également le résumé d'une étude hydrologique menée sur le Crupet. Celle-ci fait suite aux inondations de juillet 2021 et propose des solutions afin d'éviter que celles-ci se reproduisent, ou à tout le moins, pour essayer d'en atténuer les effets.

L'article suivant, très complémentaire, sera consacré à des cartes de nos cours d'eaux dressées par la Province de Namur en 1953 pour l'ancienne commune de Crupet. Elles nous aident notamment à mieux comprendre l'évolution de nos ruisseaux, ainsi que de tous les ouvrages d'art qui les accompagnaient.

Nous évoquerons également notre eau de distribution, notamment au regard de la pollution aux PFAS évoquée plus haut. Tandis que l'article sur les anciens bourgmestres Jacmart fera un peu référence à l'arrivée de l'eau courante à Crupet.

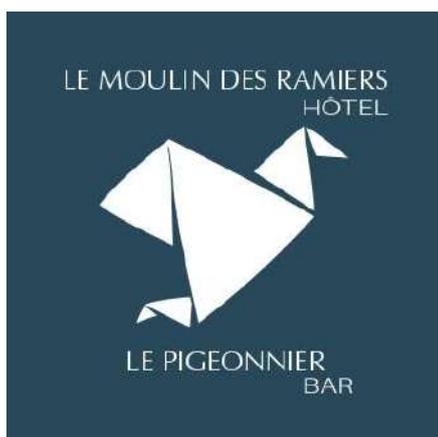
Nos ruisseaux, ce sont aussi des biotopes qui accueillent une faune et une flore bien spécifiques. C'est ainsi que nous nous attarderons sur trois oiseaux aquatiques de plus en plus fréquemment observés à Crupet. Nous reviendrons sur le traditionnel comptage des batraciens. Et aurons-nous un jour la chance de revoir la loutre à Crupet ? À l'inverse, diverses plantes invasives qui colonisent les berges du Crupet semblent être, heureusement, en régression.

L'eau s'insinue décidément partout, même là où ne l'attend peut-être pas. La pluie est une bonne muse pour l'évocation de souvenirs empreints de nostalgie, alors que le Bocq inspira un auteur de notre terroir.

Et pour terminer cet éditto, nous souhaitons souligner l'implication de nombreux jeunes Crupétois dans la dernière pièce de théâtre d'Artmonie. Ceci fait pleinement écho à notre éditto du n°105.

Bel été à toutes et tous, en profitant notamment des événements qui seront organisés dans les prochains mois dans notre beau village ... à préserver !

Le Forum



Le Ruisseau de Crupet – Végétation et qualité de l'eau (suite)

Dans un précédent article sur la végétation des petits cours d'eau du bassin versant du ruisseau de Crupet en relation avec la qualité de l'eau (Crup'Échos n° 105), nous annonçons la suite de notre étude intégrant les diatomées, afin d'affiner les conclusions. Nous présentons ici les principales observations des récoltes faites en 2022, avant la mise en service de la nouvelle station d'épuration d'Assesse prévue pour la mi-2024. Le cours principal comprend le ruisseau de Mière depuis sa source jusqu'à l'entrée de Crupet ; il prend alors le nom de ruisseau de Crupet. Les principaux affluents ont aussi été prospectés. Cette étude est encouragée par l'intérêt qui se porte de plus en plus vers la qualité de notre environnement et des eaux de surface en général. Plus précisément, le Gouvernement wallon a officiellement approuvé le 7 décembre 2023 la création du Parc Naturel « Cœur de Condroz » qui rassemble les Communes d'Assesse, Ciney, Gesves, Hamois, Havelange et Ohey.

Les diatomées sont des organismes unicellulaires appartenant à l'embranchement des Bacillariophytes. Il s'agit d'un groupe distinct d'algues qui vivent sous forme de simples cellules, de colonies ou de filaments. Vue sous un microscope optique, chaque cellule est constituée d'une paroi siliceuse, appelée frustule (n. m.) et de plastes brun-jaune, couleur due à la présence de caroténoïdes. Le frustule est essentiellement constitué de deux valves emboîtées et réunies par des bandes intercalaires. L'ornementation des deux valves se caractérise par la présence de stries, côtes, cloisons, ponctuations, soies ou autres protubérances. La taille des diatomées varie de quelques micromètres (millième de millimètre ou μm) à 1 millimètre environ.

Les diatomées sont des bonnes bioindicatrices de la qualité des eaux de surface. Elles sont sensibles à la nature du substrat, au courant et à la composition chimique de l'eau comme le pH, la salinité, la teneur en nutriments ou en matières organiques. L'écologie de nombreuses espèces est maintenant bien connue. La Directive Cadre Européenne sur l'Eau impose aux États d'évaluer la qualité de leurs cours d'eau au moyen de bioindicateurs tels que les diatomées.

Méthodes d'étude

Les diatomées ont été récoltées à deux reprises, en février et juillet-août 2022, dans les trente sites utilisés pour l'étude précédente. Les techniques d'étude, accompagnées d'une bibliographie, sont décrites dans l'article plus complet consultable sur le site www.crupechos.be.

L'écologie de la plupart des espèces de diatomées sert de base à l'interprétation des résultats. Les paramètres pris en compte sont les suivants :

- paramètres physiques : largeur du cours d'eau, pente ;
- paramètres généraux : température, conductivité électrique, dureté de l'eau, pH, ... ;
- paramètres de pollution organique ou saprobie : oxygène dissous, demande biologique en oxygène, concentration en nitrite, en ammonium ;
- nutriments ou trophie (nitrate) ;
- paramètres caractérisant la charge organique et en nutriments : phosphore total ;
- ions majeurs : sulfate, chlorure, potassium, sodium.

Des recherches ont aussi été entreprises pour mettre en relation la fréquence de certaines espèces avec la présence de pesticides dans l'eau, mais les résultats sont encore très partiels et difficilement interprétables et généralisables.

Résultats

Cent neuf espèces de diatomées ont été identifiées, avec l'aide de Robert Iserentant (Professeur émérite à l'UCL Louvain-la-Neuve). Comme dans l'étude précédente, on constate facilement que certaines espèces sont présentes dans une grande proportion de sites, sans préférence particulière ; d'autres sont clairement localisées dans une partie des sites et enfin une troisième catégorie comprend des espèces peu communes.

Les analyses approfondies des sites (Fig. 9) montrent clairement qu'il y a deux principaux sous-ensembles de sites : un premier comprenant les 15 sites du cours principal avec les 10 sites du ruisseau de Mière et les 5 sites du ruisseau de Crupet et un second avec les 15 sites des petits affluents. Sur base des préférences

écologiques des espèces, il est ainsi possible de caractériser l'ensemble du bassin versant ou les sous-ensembles définis.

Les espèces fréquentes dans le bassin versant indiquent que l'on se trouve généralement dans des eaux alcalines, assez riches en nutriments, donc eutrophes. Certaines sont résistantes à la saprobie, à diverses pollutions et à une eau bien minéralisée. Quelques-unes sont illustrées dans la Fig. 1.

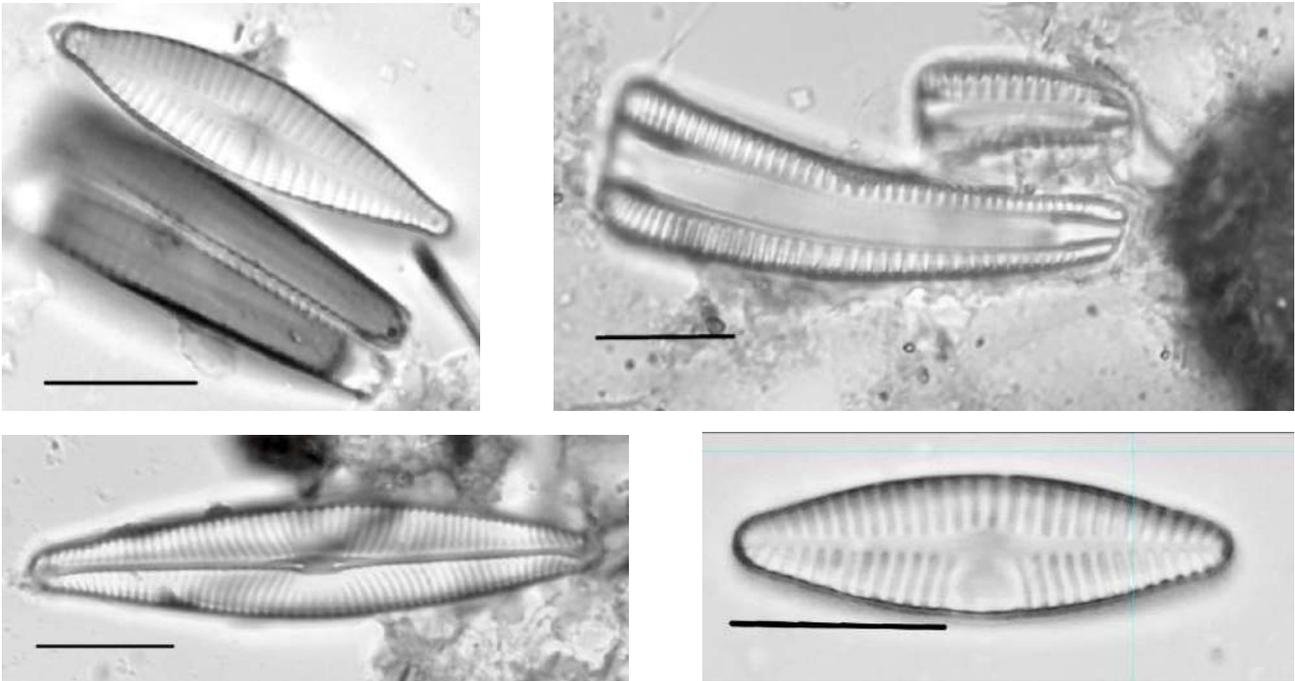


Fig. 1. Quatre espèces fréquentes dans l'ensemble du bassin versant. De gauche à droite et de haut en bas : *Gomphonema parvulum*, *Rhoicosphenia abbreviata*, *Navicula lanceolata* et *Planothidium lanceolatum*. Échelle : 10 μm .

Les espèces présentes dans le cours principal sont résistantes à des niveaux élevés de trophie et de saprobie, parfois aussi résistantes à divers types de pollution. Quatre de ces espèces sont illustrées à la Fig. 2. On en déduit facilement que le cours principal se trouve dans un état déplorable, avec une eau de très mauvaise qualité.

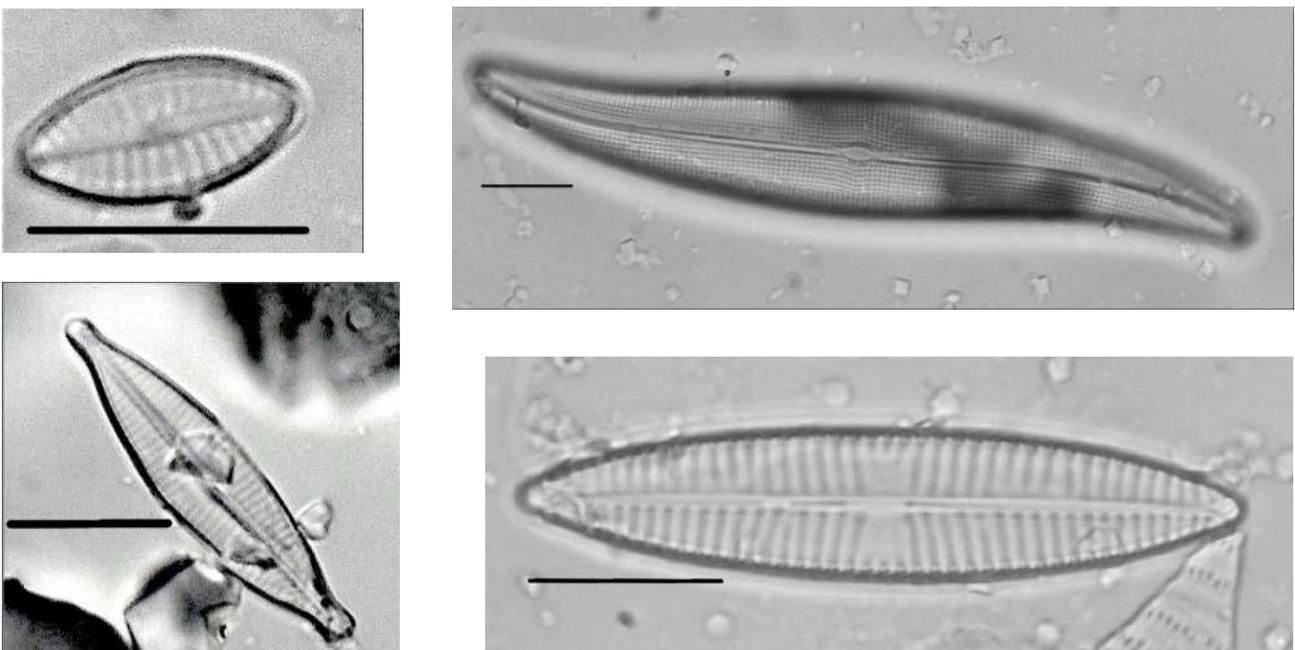


Fig. 2. Espèces fréquentes dans le cours principal. De gauche à droite et de haut en bas : *Craticula subminuscula*, *Gyrosigma acuminatum*, *Navicula gregaria* et *Navicula tripunctata*. Échelle : 10 μm .

Dans ce cours principal, on distingue facilement trois parties :

1. Dans les six premiers sites du ruisseau de Mière jusqu'à l'autoroute. Les espèces caractéristiques sont présentées dans la Fig. 3.

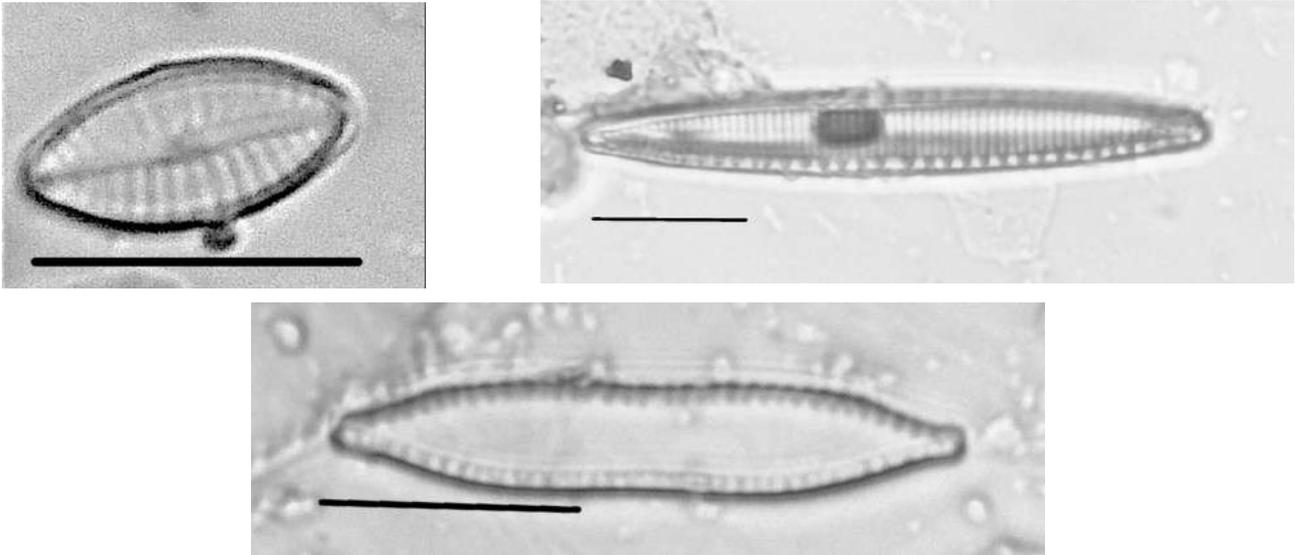


Fig. 3. Espèces fréquentes dans le ruisseau de Mière entre la source et l'autoroute. De gauche à droite et de haut en bas : *Craticula subminuscula* abondant, *Nitzschia amphibia* et *Nitzschia capitellata*. Échelle : 10 μm .

Ce sont des espèces qui marquent une préférence pour les eaux fortement polluées, avec un haut niveau saprobique et trophique et donc avec une faible teneur en oxygène. On conclut que la partie supérieure du ruisseau de Mière est parcourue par une eau très polluée, à la fois par de la matière organique et des nutriments en excès.

2. Dans les relevés après l'autoroute jusqu'à Crupet, sauf un (avant le carrefour entre la route venant d'Assesse et celle venant de Maillen), et le ruisseau de Saint-Martin, les espèces caractéristiques (Fig. 4) indiquent un niveau trophique moins élevé, ce qui résulte probablement d'une certaine autoépuration biologique. En été, une partie, voire la totalité de l'eau, se perd dans des karsts.

On note aussi l'algue verte *Cladophora glomerata* et la cyanobactérie *Phormidium autumnale*.



Fig. 4. Espèces fréquentes dans le ruisseau de Mière entre l'autoroute et Crupet. De gauche à droite et de haut en bas : *Cyclostephanos dubius*, *Cymatopleura solea*, *Surirella brebissonii* et *Nitzschia dissipata*. Échelle : 10 μm .

Il faut par ailleurs remarquer que la sensibilité de la mousse *Leptodictyum riparium* ne correspond que partiellement à celle des diatomées. Elle semble plus spécifiquement liée à la pollution d'origine domestique puisqu'on la trouve depuis la sortie d'Assesse jusqu'à la sortie de Crupet. Son cycle de vie est plus long que celui des diatomées et indique une mauvaise qualité d'eau sur un plus long terme.

3. Depuis la sortie de Crupet jusqu'à la confluence avec le Bocq, les espèces caractéristiques (Fig. 5) sont plus sensibles à la pollution et indiquent un niveau de pollution moins élevé que dans la partie supérieure. Le débit, plus important qu'en amont, provient en grande partie de plusieurs sources proches de Crupet ; l'eau y est bien oxygénée.

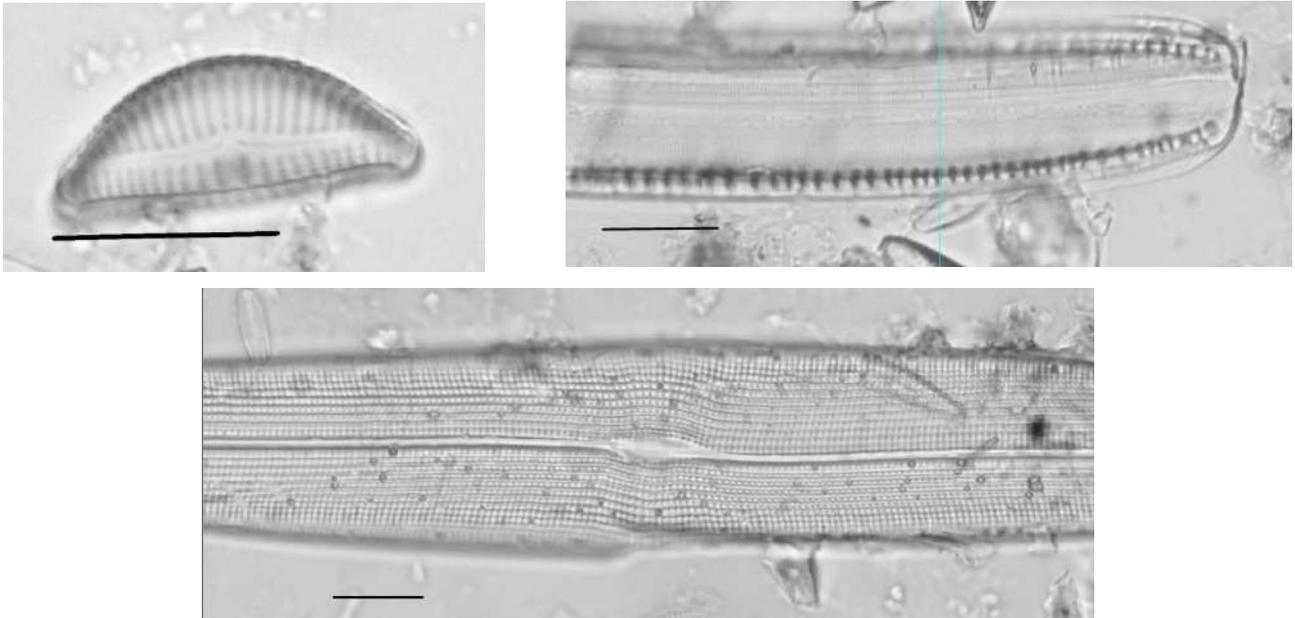


Fig. 5. Espèces fréquentes dans le ruisseau de Crupet, depuis le village jusqu'à la confluence avec le Bocq. De gauche à droite et de haut en bas : *Encyonema ventricosum*, *Nitzschia vermicularis* et *Gyrosigma attenuatum*. Échelle : 10 μm .

On trouve aussi plusieurs espèces de mousses et hépatiques : *Apopellia endiviifolia*, *Cratoneuron filicinum* et *Platyhypnidium riparioides*.

D'autres diatomées caractérisent les petits affluents (Fig. 6), avec une présence dans plus de la moitié des sites. On y trouve des espèces de milieux propres, plus sensibles à la pollution, souvent avec une plus large amplitude écologique.

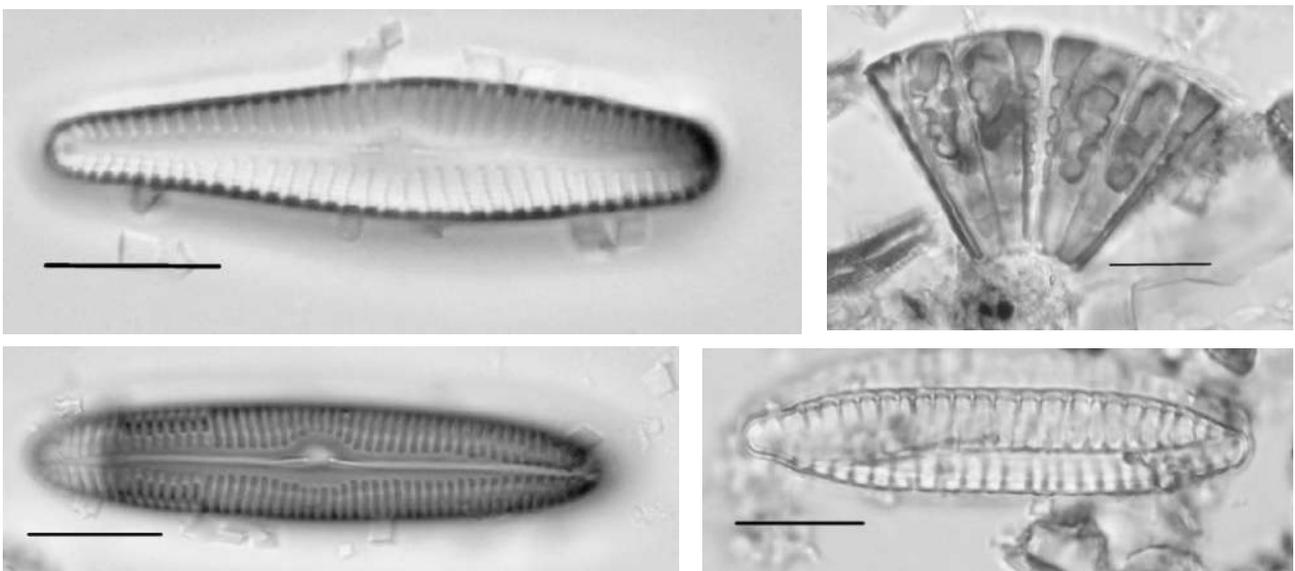


Fig. 6. Espèces fréquentes dans les petits affluents. De gauche à droite et de haut en bas : *Gomphonea subclavatum*, *Meridion circulare*, *Pinnularia subrupestris* et *Surirella angusta*. Échelle : 10 μm .

Les populations algales de petits affluents sont très variables. On ne trouve malheureusement que deux sites avec des espèces indicatrices d'eaux peu minéralisées et de bonne qualité, en tête du ruisseau de Gence et du Ri d'Vesse.

Le débit de plusieurs petits affluents est très irrégulier et il arrive souvent qu'ils soient à sec en été. Les populations algales sont le reflet de la nature des roches du lit mineur, calcaires ou grés-schisteuses, avec des espèces aérophiles. Ces ruisselets sont particulièrement sensibles à l'apport des eaux usées comme dans le vallon du ruisseau de Gence ou le Ri d'Vesse dès qu'il entre à Crupet.

Le débit est aussi très variable dans le fond du ruisseau de Mière qui est parfois à sec juste avant de traverser la route de Crupet à Maillen et d'entrer dans le site de la station de pompage de Vivaqua. Cela signifie qu'une partie, parfois la totalité de l'eau du ruisseau de Mière, alimente directement les nappes phréatiques. Une situation est comparable avec le ruisseau de Vovesène. Celui-ci se déverse en partie dans le site humide et la mare didactique de Baives (en bas de Maillen), traverse une pâture et pénètre dans un bois. À l'entrée du bois, se trouve un karst qui, en période d'étiage, absorbe la totalité du débit. Le vallon étroit qui suit est souvent à sec.

Dans le Ri d'Vesse, entre l'autoroute et l'entrée de Crupet, ainsi que dans un site du ruisseau de Vovesène (après la mare de Baives), on trouve des espèces qui ont une large amplitude écologique vis-à-vis de la minéralisation de l'eau, de la trophie ou de la saprobie (Fig. 7). Il s'agit de petits ruisseaux qui coulent sur des roches éodévonniennes, avec des eaux peu minéralisées au départ mais qui traversent des zones agricoles avec une incidence modérée sur la trophie et la saprobie.



Fig. 7. Deux espèces caractéristiques de plusieurs sites du Ri d'Vesse et du ruisseau de Vovesène.
De gauche à droite : *Navicula cryptocephala* et *Planothidium frequentissimum*. Échelle : 10 µm.

Nous avons été surpris par la présence de trois espèces d'eaux salines (Fig. 8), communes sur les côtes salées et dans les eaux intérieures saumâtres ou enrichies en sels, mais uniquement dans le ruisseau de Crupet et dans le ruisseau de Mière à l'entrée d'Assesse.

Il y a donc un réel problème de minéralisation excessive de l'eau du cours principal. Deux origines sont possibles : les rejets d'eaux usées domestiques et agricoles qui apportent des quantités importantes de sels minéraux (chlorures de sodium notamment) et les épandages de sels de déneigement sur les routes en hiver. Cette observation rejoint celle faite par le Pr. Iserentant dans la Meuse à Godinne, qui, lors d'une sortie de la Société des Naturalistes de Namur-Luxembourg dans le lit de la Meuse en chômage, signale *Pleurosira laevis*, espèce d'eaux saumâtres ou fluviales chargées en éléments minéraux.

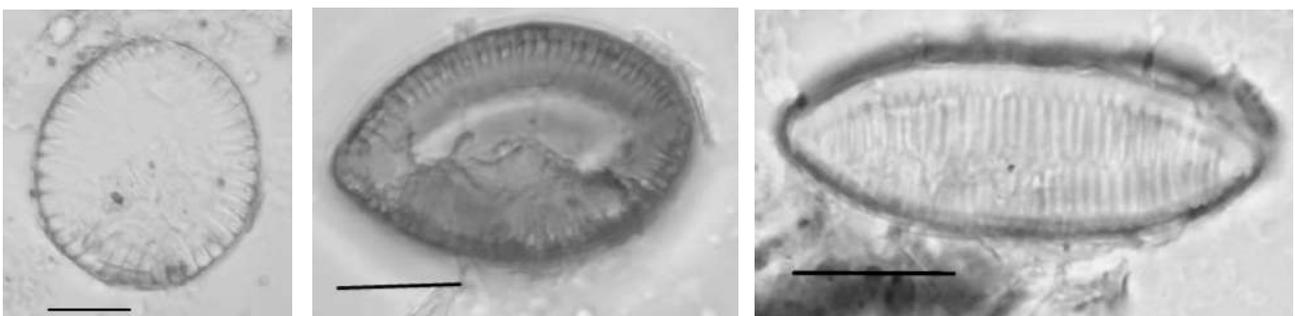


Fig. 8. Espèces halophiles : *Nitzschia crumena*, *N. ovalis* et *Tryblionella salinarum*. Échelle : 10 µm.

Conclusions

Les résultats de cette étude sont comparables à ceux de la précédente, mais apportent des informations plus précises sur l'état du bassin versant du Crupet en 2022.

On constate à quel point le ruisseau de Mière est touché par la pollution domestique venant du gros village d'Assesse et par celle de l'agriculture. Il y a un réel danger de contamination rapide des nappes phréatiques. Le ruisseau de Crupet, lui-même est mieux protégé grâce à son débit, mais la présence d'espèces halophiles est inquiétante. La pollution venant des égouts de Crupet est bien visible. La situation des petits affluents est très variable, mais des efforts continus pour mieux les protéger, comme la généralisation de clôtures à un mètre de la crête de berge, devrait améliorer la situation. Grâce à la présence de clôtures près de sa source et à Insefy, l'état du Ri d'Vesse reste assez bon.

La station d'épuration d'Assesse apportera ou devrait apporter une amélioration du ruisseau de Mière et les études futures des organismes aquatiques permettront de l'évaluer.

Après cette étude, comme après celles sur d'autres ruisseaux condruziens, l'optimisme n'est pas de mise sur la qualité des eaux de surface. L'eutrophisation est généralisée, de nombreux portions de ruisseaux subissent des pollutions sévères et les accidents avec déversements de pesticides, fuels ou matières organiques ne sont pas rares.

La surveillance des populations de diatomées comme celles des autres algues, de mousses aquatiques, de cyanobactéries et autres bactéries filamenteuses, tous organismes sensibles aux diverses sources de détériorations du milieu, se révèle donc une bonne démarche pour suivre l'évolution de la qualité des eaux de surface.

Guy Bouxin, docteur en botanique
avec la collaboration, pour les diatomées, du Pr. **Robert Iserentant**



Fig. 9. Le bassin versant du ruisseau de Crupet et l'emplacement des 30 sites d'observation permanente. D'après Walonmap.

Étude et modélisation de l'inondation du 15 juillet 2021

Contexte

À la suite des terribles inondations du 15 juillet 2021, Émilien Lambert, étudiant bioingénieur à l'Université Gembloux Agro-Bio-Tech, a réalisé un mémoire en 2022-2023 sur l'étude de la gestion intégrée des risques d'inondations à Crupet. Ce travail a été effectué en étroite collaboration avec le Pôle de Gestion Intégrée des Cours d'Eau (PGICE) de la Province de Namur. En effet, le ruisseau « Crupet », cours d'eau de 2^e catégorie, est sous la responsabilité de la Province de Namur. L'objectif était de comprendre la dynamique des inondations et étudier la mise en place d'aménagements pour en réduire les risques. Pour ce faire, il collecte les données historiques, il évalue les débits des crues, il modélise et simule les zones inondées avec différentes hypothèses.

Avec une superficie de 36 km², le bassin versant du Crupet est un territoire rural traversé par le ruisseau du même nom et ses cinq affluents. Depuis 1861, le village de Crupet a été soumis à une dizaine de crues et d'inondations importantes connues et documentées.

Dans un premier temps, un modèle hydrologique a permis l'obtention d'hydrogrammes¹ de crues sur base d'une pluie simulée. Afin de s'affranchir du manque de données dans les années antérieures, la vallée du Crupet a été comparée à celle du Leignon dont les bassins sont assez similaires et où des mesures précises existent. L'hydrogramme a été également établi en tenant compte des pluies qui s'étalent sur une journée comme en 2021 ou qui se concentrent sur quelques heures, comme lors des événements de 2014.

Ci-dessous, le graphique présente l'hydrogramme de crue de l'inondation du 15 juillet 2021 pour les ruisseaux de Crupet et de Vesse. En termes de débits, le ruisseau de Crupet a une grande contribution car son bassin versant est de 23 km² contre 5 km² pour le ruisseau de Vesse. Deux pics de crues se distinguent dont le premier s'étale sur 6 heures avec un débit de l'ordre de 16,3 m³/s pour le Crupet et 3,1 m³/s pour le ruisseau de Vesse.

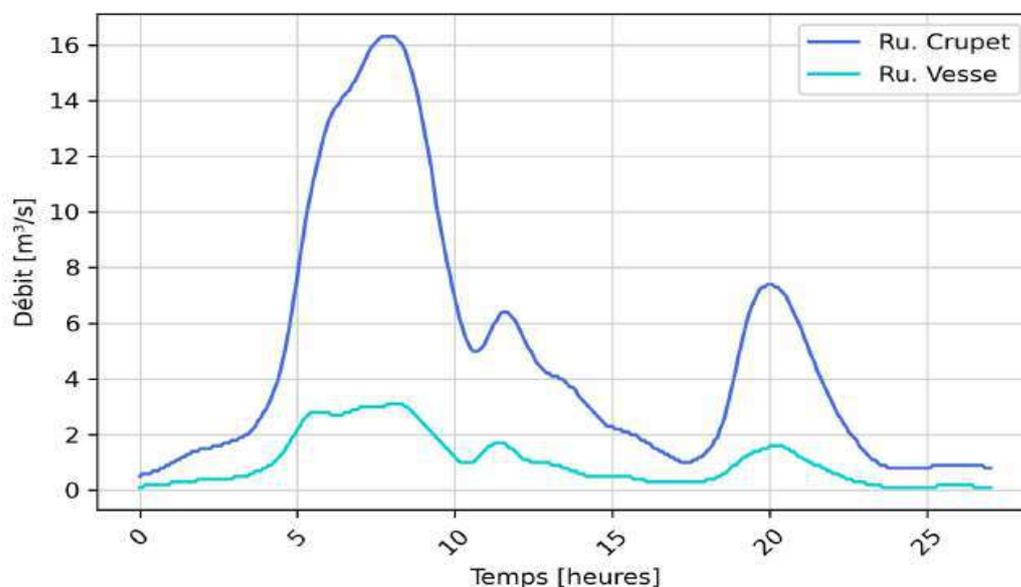


Fig. 1. Hydrogrammes associés à la pluie du 15.07. 2021 pour le Crupet et le Ry de Vesse. © É. Lambert, 2023.

Ensuite, le bassin hydrographique a été segmenté en 48 sous-bassins connectés entre eux. Un modèle hydrologique a été élaboré et introduit dans un logiciel (HMS, Hydrologic Modeling System) pour réaliser des simulations hydrauliques d'inondations. Une modélisation à deux dimensions a permis d'étudier les crues

¹ L'hydrogramme est la courbe d'évolution du débit en fonction du temps en un point donné d'un cours d'eau. Il permet d'avoir une idée assez précise des volumes d'eau qui doivent s'écouler à un endroit donné.

des ruisseaux de Crupet et de Vesse et de leurs plaines inondables. Une calibration a été effectuée au regard des données de l'inondation du 15 juillet 2021.

Pour rappel, du 13 juillet, à 12h, au 17 juillet, à 12h, les précipitations mesurées ont été de l'ordre de 139 mm (ou 139 litres d'eau par mètre carré). En comparaison à la table « Intensité-Durée-Fréquence » établie pour la commune d'Assesse, la période de retour associée à cet événement est supérieure à 200 ans (Institut Royal Météorologique).

Le 15 juillet, entre 4 h et 5 h du matin, la crue est telle que les premières maisons sont touchées. En amont du château, les hauteurs d'eau dans le rez-de-chaussée des habitations montent à 70-80 cm, voire jusqu'à 120 cm à certains endroits. Vers 6 h 40, une partie du mur encerclant le château est submergé et cède sur un linéaire de seize mètres. L'eau s'engouffre ensuite par la brèche et rejoint la plaine où se trouvent les étangs du château. Quelques minutes après la rupture du mur, le niveau d'eau en amont décroît de 50 à 60 cm. En aval, l'onde de crue s'est propagée et a inondé plusieurs maisons.



Fig. 2. Le 15.07.2021, vers 9 h du matin, les étangs et la plaine alluviale du château transformés en lac. © P. André, 15.07.2021.

Cadre du mémoire et gestion intégrée des risques d'inondation

La gestion intégrée des risques d'inondation a pour objectif de réduire les nuisances en combinant des mesures de protections structurelles et non structurelles. Les mesures dites « structurelles », comme les digues, n'offrent qu'une protection partielle et insuffisante. Les mesures « non structurelles » s'inspirent de la restauration des plaines alluviales pour améliorer l'écoulement hydraulique. Les mesures non structurelles offrent de nombreux avantages notamment sociaux, économiques, écologiques et paysagers. Pour mettre en place ces mesures, il est important d'avoir une vision globale de la problématique.

Depuis quelques années, les risques d'inondations peuvent être beaucoup mieux appréhendés pour des portions déterminées d'un cours d'eau grâce à une approche globale. Dans ce contexte, les grandes étapes du mémoire de fin d'études ont été les suivantes :

- la première étape consiste à évaluer le risque grâce à l'ensemble des données disponibles ;
- la deuxième étape vise à cartographier le risque au travers d'une modélisation mathématique des crues par le biais d'un logiciel informatique pour des scénarii de faibles, moyennes et hautes probabilités ;
- enfin, la dernière étape demande de mettre en place un plan de gestion intégré et des mesures sur le terrain pour réduire le risque.

Pour la deuxième étape, dans le cas de Crupet, l'étude porte sur les inondations par débordement, principalement dans des zones assez localisées comme la confluence entre le ruisseau de Crupet et le ruisseau de Vesse. Un modèle à deux dimensions a été créé en se basant sur un relevé topographique de 4.300 points, établi par le service Géomatique de la Province de Namur, et complété par un Modèle Numérique de Terrain (MNT) du Service Public de Wallonie, dont la résolution est de 50 cm.

La zone d'étude englobe le ruisseau de Crupet à sa sortie du captage Vivaqua jusqu'à l'aval du château et le ruisseau de Vesse dès son entrée dans le village jusqu'à la confluence avec le Crupet.

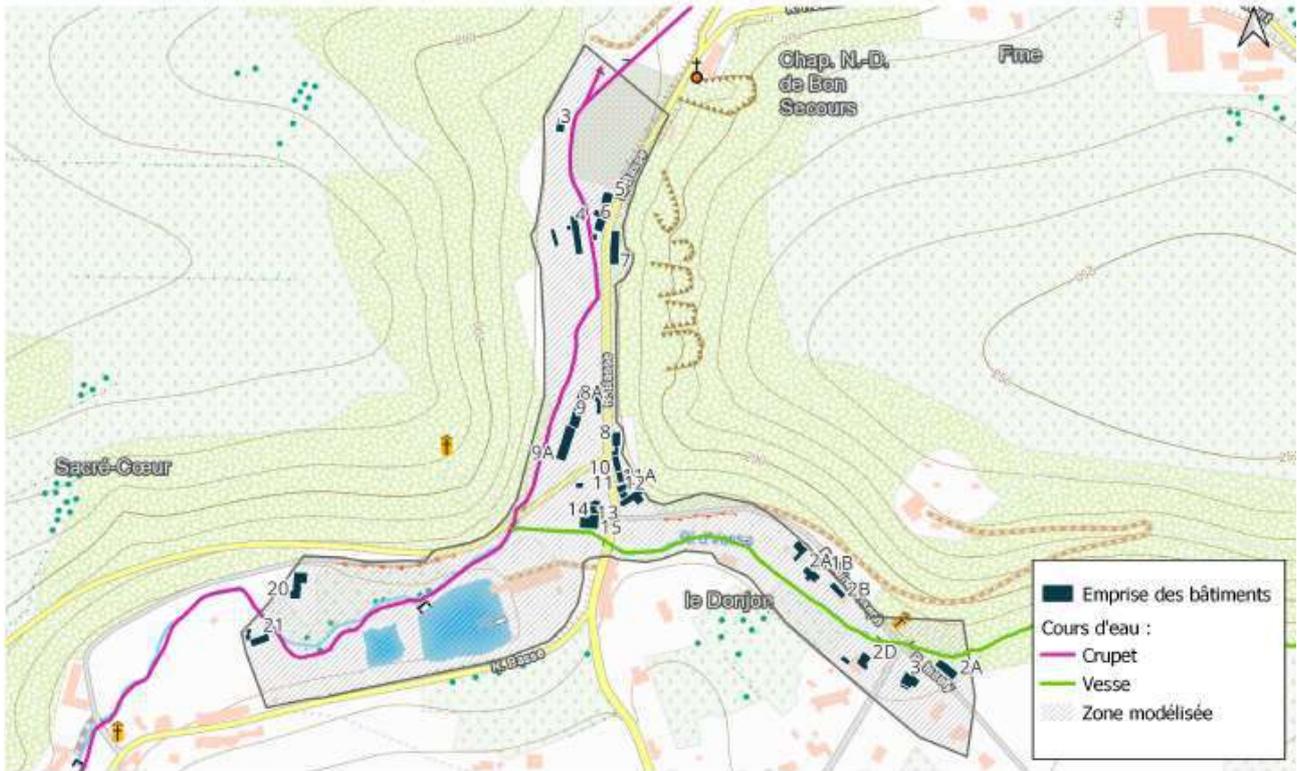


Fig. 3. Carte de la zone étudiée. © É. Lambert, 2023.

Au sein de cette zone, un quadrillage 2D a été généré afin de modéliser le transport de l'eau.

La taille des mailles est d'autant plus petite que la dynamique d'écoulement de l'eau est rapide. Les cellules les plus petites se situent dans le lit mineur et les plus grandes dans la plaine inondable.

Ce maillage compte environ 9.000 cellules dans la zone étudiée. Des lignes de ruptures ont été ajoutées pour tenir compte des ouvrages hydrauliques tels que les ponts, les digues, etc. qui influencent l'écoulement.

Les nombreux témoignages compilés dans le numéro 102 de Crup'Échos ainsi que des centaines d'images de l'inondation du 15 juillet 2021 ont permis de calibrer le modèle informatique HEC-HMS avec une grande précision.



Fig. 4. Exemple de maillage 2D à l'entrée de Crupet. © É. Lambert, 2023.

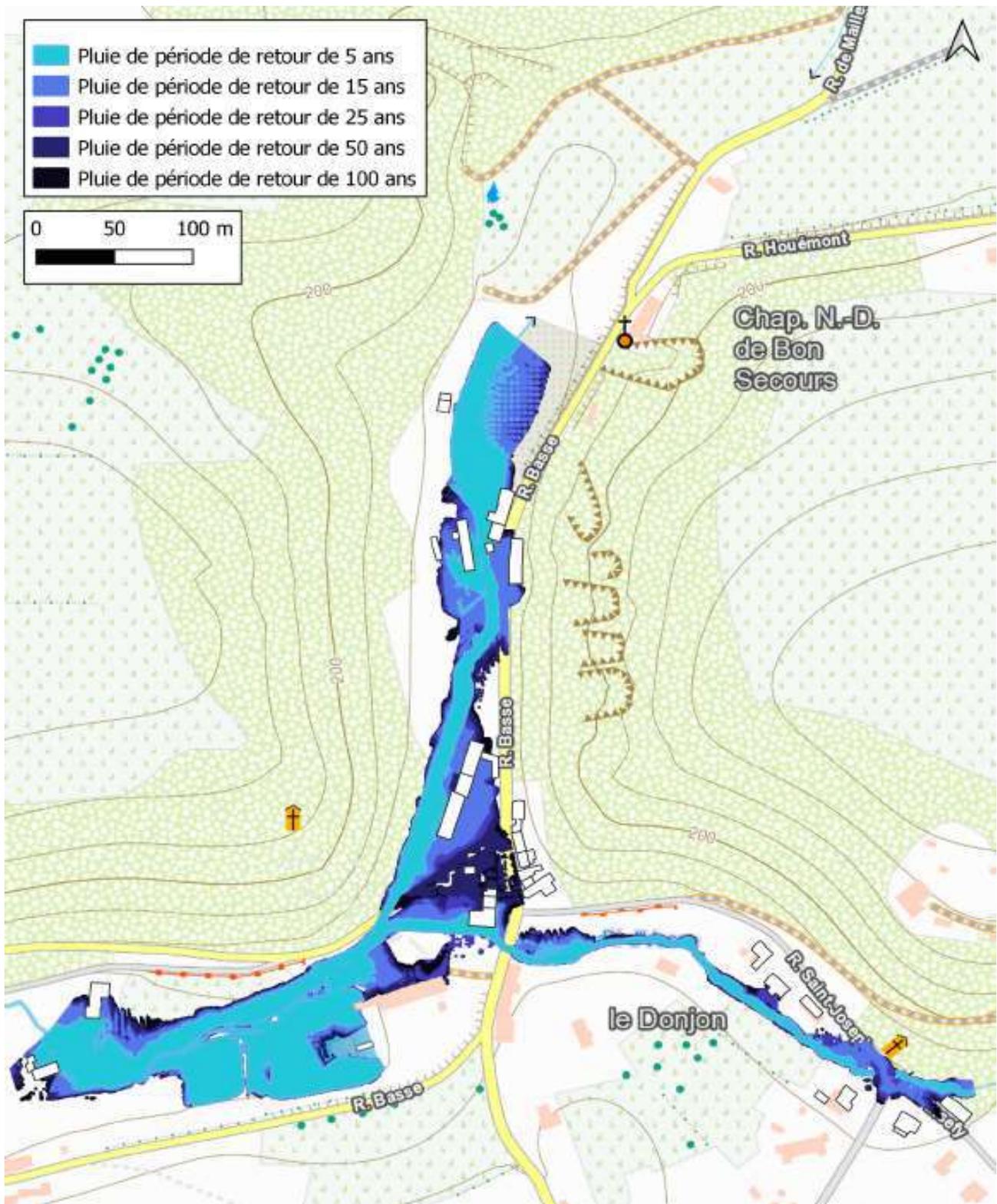


Fig. 5. Carte des zones inondées pour diverses pluies de période de retour. © É. Lambert, 2023.

Modélisation des aménagements pour différents scénarii

Le premier scénario mis en œuvre représente la situation actuelle. L'ensemble des autres simulations sont comparées aux conditions actuelles afin de juger leurs impacts.

Il est important de remarquer que le château de Crupet est encerclé par des murs d'une hauteur d'environ un mètre, dont la partie nord-est est à l'aplomb des ruisseaux de Vesse et de Crupet. Au niveau de la confluence et à l'aval de celle-ci, les cours d'eau sont enserrés entre le mur du château et des murs rue Basse.

Rappelons encore que lors de la crue de juillet 2021, une partie du mur d'enceinte a cédé sous la pression de l'eau.

Dans le scénario 1, l'enceinte du château est laissée telle qu'elle, c'est-à-dire que le mur est absent sur environ 16 m. La partie du mur qui n'a pas été touchée par la crue est conservée et modélisée.

Le scénario 2 prend en compte la reconstruction du mur du château qui a cédé sous la pression le 15 juillet 2021.

Le scénario 3 reconstruit partiellement le mur et prévoit un émissaire de crue.

Le scénario 4 reconstruit totalement le mur et prévoit l'ouverture du gabarit de la rivière.

Le scénario 4 bis est un mixte des scénarii 3 et 4.

Le scénario 5 modifie la confluence des ruisseaux de Vesse et de Crupet afin que les eaux qui se rejoignent s'écoulent dans le même sens. Dans ce modèle, un canal remplace les 12 derniers mètres du ruisseau de Vesse.

Le scénario 6 implante une zone d'immersion temporaire à la confluence des ruisseaux de Crupet et de Vovesenne. L'ouvrage se compose d'une digue de 116,5 m de long et de 7 m de hauteur. La capacité de stockage serait de 131.000 m³. Le déversoir inférieur laisse couler au maximum un débit de 1,5 m³/s. Cette zone d'immersion temporaire est calibrée pour des pluies de périodes de retour de 50 ans (pour rappel, la pluie du 15 juillet 2021 avait une période de retour de 200 ans).

Le scénario 7 supprime une chute à l'aval du pont de la Ramonette.

Le scénario 8 crée une banquette végétalisée de 65 m de longueur sur la rive droite du Crupet en face des maisons n° 8, 9 et 9A de la rue Basse. Elle permet d'ouvrir le gabarit du cours d'eau. L'optique est de prévenir les inondations des habitations situées en rive gauche.

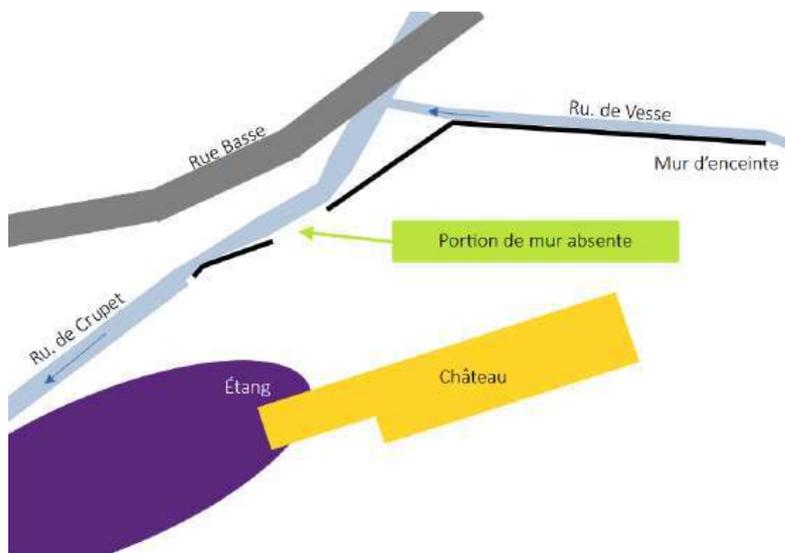


Fig. 6. Scénario 1 = Situation actuelle. © É. Lambert, 2023.

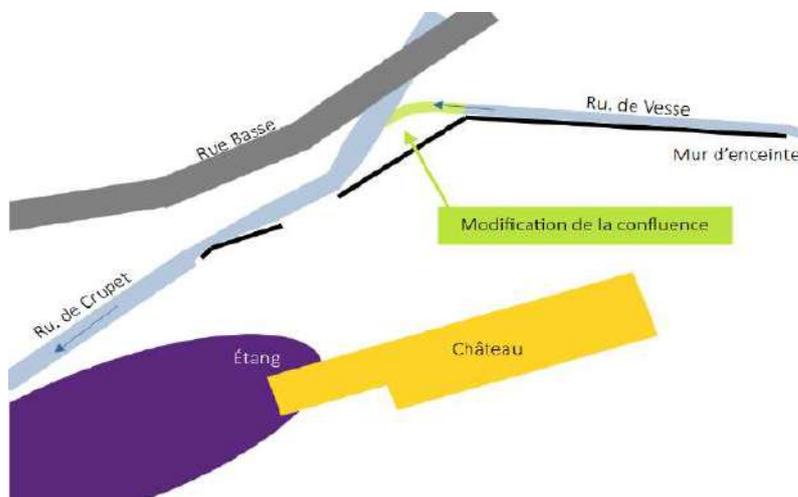


Fig. 7. Scénario 5 = Modification de la confluence avec le ruisseau de Vesse. © É. Lambert, 2023.

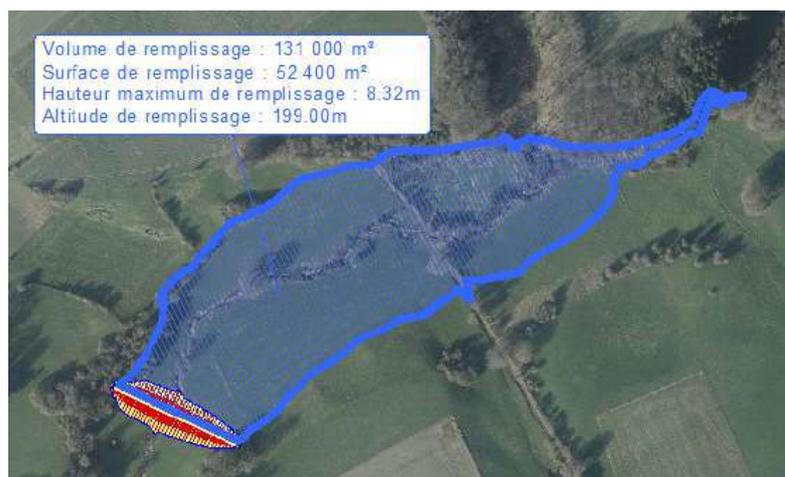


Fig. 8. Scénario 6 = Emprise de la digue de la zone d'immersion temporaire et étendue inondée. © C. Descamps, 2023.

Résultats des scénarii envisagés

Parmi les huit mesures étudiées, cinq ont un effet néfaste ou nul et trois sont bénéfiques. L'étude a pu démontrer que la reconstruction partielle, voire totale, du mur d'enceinte du château (scénarii 2, 3, 4 et 4bis) ne contribue pas aux objectifs. L'effet du mur est lié au fait que la rivière est fortement contrainte entre le mur du château et le talus de la route de Mont. Le cours d'eau n'a donc pas la place pour s'étendre et la hauteur d'eau tend à monter jusqu'à plus de 3 m à cet endroit.

Concernant l'élargissement du gabarit de la rivière (scénarii 4 et 4bis), les effets obtenus sont assez faibles. Cependant, ces aménagements peuvent présenter un intérêt pour des crues d'ampleur inférieure à celle du 15 juillet 2021.

La modification de l'angle de confluence entre le ruisseau de Vesse et le Crupet (scénario 5) se marque par une faible réduction de la zone inondée. L'effet est bénéfique uniquement pour les maisons situées au 14 et au 15 de la rue Basse.

La suppression de la chute d'eau à l'entrée de Crupet (scénario 7) permet de réduire le risque pour les maisons aux 4, 5, 6 et 7 de la rue Basse. Le scénario 8 n'améliore pas la situation.

Scénario	Intitulé	Étendue	Nb de maisons touchées ($h_{\text{eau}} > 0$ cm)	Hauteur médiane	Hauteur max
1	Situation actuelle	26 024 m ²	11	26 cm	54 cm
2	Reconstruction totale du mur	30 348 m ²	14	44 cm	59 cm
3	Reconstruction partielle du mur et émissaire de crue	26 713 m ²	11	29 cm	54 cm
4	Élargissement du gabarit et reconstruction totale du mur	30 499 m ²	14	44 cm	52 cm
4 bis	Scénario 3 + scénario 4	26 647 m ²	11	29 cm	53 cm
5	Confluence	25 897 m ²	11	25 cm	49 cm
6	ZIT	19 762 m ²	8	9 cm	28 cm

Fig. 9. Résultats des scénarii 1 à 6. © É. Lambert, 2023.

La zone d'immersion temporaire (scénario 6) envisagée dans les prairies entre le captage et Jassogne offre la protection la plus élevée. Malheureusement, ce périmètre d'immersion temporaire est quasiment impossible à mettre en place étant donné la nature karstique du site.

Scénario	Intitulé	Étendue	Nb de maisons touchées ($h_{\text{eau}} > 0$ cm)	Hauteur médiane	Hauteur max
1	Situation actuelle	26 024 m ²	7	26 cm	69 cm
7	Suppression chute	25 597 m ²	7	23 cm	64 cm
8	Banquette	26 003 m ²	7	26 cm	68 cm

Fig. 10. Résultats des scénarii 7 et 8. © É. Lambert, 2023.

Analyse économique

La pertinence des propositions d'aménagement pour réduire les inondations sont vérifiées aussi au travers d'une analyse coûts-bénéfices.

Une matrice de dommages (en €) en fonction de la hauteur d'eau est calculée pour 24 habitations de la zone étudiée. Les dommages totaux des inondations sont estimés en comparant la situation actuelle et celle après aménagement (pour chaque scénario).

Conclusions provisoires (du forum Crup'Échos)

Ce mémoire étudie huit mesures sur les ruisseaux de Crupet et de Vesse afin d'essayer de réduire les risques d'inondations.

Seulement trois mesures d'aménagement étudiées permettent d'y parvenir. Il s'agit de la suppression de la chute d'eau en aval du pont de la Ramonette, de la rectification de la confluence du ruisseau de Vesse avec le Crupet et de la création d'une zone d'immersion temporaire (ZIT) dans les prairies entre Houémont et Jassogne.

Malheureusement pour cette dernière mesure (ZIT), le bassin du Crupet se situe en grande partie sur un sous-sol géologique karstique. Il existe tout le long du cours d'eau des cavités, effondrements, ravinements, pertes, chantoires, etc. qui ne permettent pas de garantir le fonctionnement à moyens termes de cette zone d'immersion temporaire.

Une mesure qui n'a pas été modélisée faute de temps dans le mémoire de fin d'études, mais qui devrait apporter une diminution des risques d'inondations serait un scénario 9 qui se baserait sur la non-reconstruction du mur (situation actuelle) et la déconstruction d'une partie du mur en aval, là où il présente un goulot d'étranglement vers l'ancien bief du moulin « do-mitan », avec création d'un chenal de crue après le dégrilleur des étangs du château.

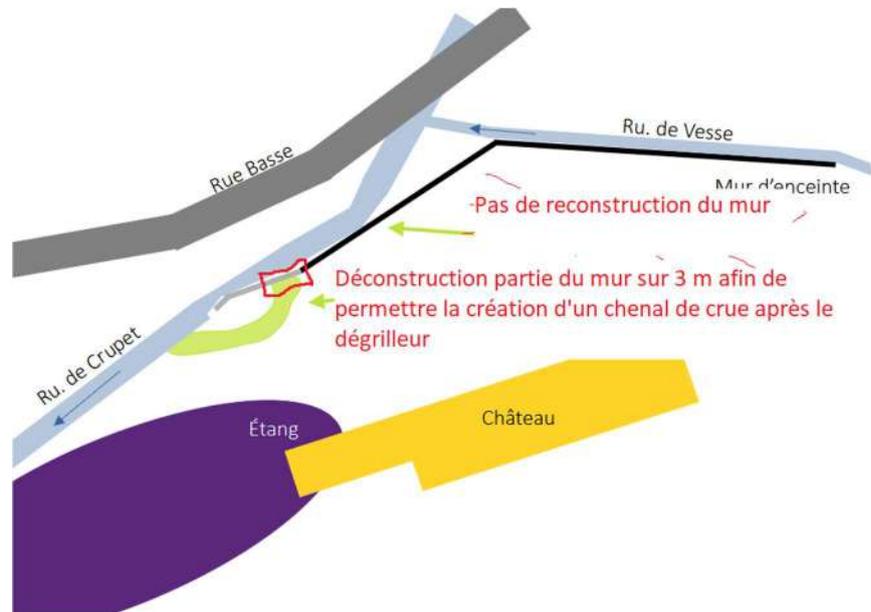


Fig. 11. Scénario 9 = Situation actuelle + déconstruction mur + création chenal de crue.
© P. André et É. Lambert, 2023.

Le mémoire démontre clairement que plusieurs habitations à Crupet sont touchées par des inondations dès que le bassin versant est soumis à une pluie de période de retour de 5 ans. Les autres maisons sont atteintes par l'eau à partir de périodes de retour de 15 à 25 ans.

Très peu de mesures proposées améliorent réellement les risques d'inondation. Garder la situation en l'état « actuel » semble être l'objectif prioritaire par la non-reconstruction du mur du château.

D'autres simulations hydrauliques vont être réalisées par le Pôle Gestion Intégrée des Cours d'Eau de la Province de Namur pour pousser le questionnement plus loin.

Étudier l'ensemble des risques d'inondations du ruisseau de Crupet depuis le captage de Vivaqua à l'embranchement de la route vers Bauche serait également très utile, car d'autres habitations en aval de la zone étudiée ont également été touchées le 15 juillet 2021.

La Province de Namur responsable des ruisseaux de Crupet et de Vesse, classifiés en 2^e catégorie, devrait recevoir prochainement des subsides du SPW ARNE (Service Public de Wallonie, Agriculture, Ressources naturelles et Environnement) pour réaliser des aménagements afin de limiter à l'avenir les risques d'inondations.

Affaire à suivre !

Les lecteurs intéressés pourront retrouver l'intégralité du mémoire d'Émilien Lambert sur le site www.crupechos.be dans la rubrique « Mieux connaître Crupet ».

Ce document de 104 pages comprend : cartes et description du bassin versant, groupes d'occupation du sol, carte de la géologie karstique, modèle hydrologique, méthodologie utilisée pour les simulations des crues, fonction de transfert, maillage, structures hydrauliques, conditions limites, résultats des simulations des mesures, impacts des aménagements, analyse économique, perspectives futures.

Nous félicitons chaleureusement Émilien Lambert, étudiant bioingénieur, pour son travail remarquable « Étude de la gestion intégrée des risques d'inondations à Crupet, année académique 2022-2023 ».

Nous remercions vivement Christophe Descamps, ingénieur au Pôle de Gestion Intégrée des Cours d'Eau de la Province de Namur, pour sa disponibilité et sa courtoisie dans l'échange des informations.



Pascal André

AUTOS PASSION
0479 26 48 23

Technique et nature
HERBIET
Jardin

Rue de Lustin, 47 B
5330 Maillen
083/ 65 55 45
www.herbietjardin.be

Jardisart
PÉPINIÈRES - JARDINERIE
ARCHITECTE & CRÉATION
DE JARDINS

Chaussée N.IV, 25
5330 SART-BERNARD
081 40 01 84
www.jardisart.be

SPRL
Vidange
BOTTON
Tél.: 083 65 51 39

Vidange de fosses septiques • Puits perdus et citernes à eaux • Débouchage de canalisations
www.vidangebotton.be – vidangebotton@hotmail.be

13 cartes originales de nos cours d'eau dressées en 1953

Nous sommes heureux d'avoir retrouvé dans un grenier les cartes originales des cours d'eau dressées par la Province de Namur en 1953 pour l'ancienne commune de Crupet. Ces cartes ont été établies à l'époque par le service technique de la Province de Namur qui est responsable des cours d'eau de 2^e catégorie.

Il faut savoir également que selon la loi de 1967 sur les cours d'eau non navigables, les députations permanentes des conseils provinciaux sont chargées d'établir et de tenir à jour les tableaux descriptifs des cours d'eau non navigables et tous les autres documents de nature à relever leur état.

En effet, les cours d'eau non navigables font partie du domaine public et sont divisés en 3 catégories :

- ceux de 1^e catégorie, gérés par le Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement ;
- ceux de 2^e catégorie, gérés par les provinces ;
- ceux de 3^e catégorie, gérés par les communes.

Le tableau ci-dessous présente les 13 cartes et plans qui ont été dressés en 1953 pour la commune de Crupet. Le tableau précise le numéro de la carte ou du plan, le thème, l'échelle et l'année.

Numéro et nom des cartes et plans	Échelle	Année
Carte générale des cours d'eau de la commune de Crupet.	1/10.000 ^e	1952
Carte n°1 Ruisseau de Vesse n°1003, du point 18 au point 33. Profil en long et références aux profils en travers.	1/2.500 ^e	1953
Carte n°2 Ruisseau de Vesse n°1003, du point 33 au point 45. Profil en long et références aux profils en travers.	1/2.500 ^e	1953
Carte n°3 Ruisseau le Crupet n°1001, du point 25 au point 34. Profil en long et références aux profils en travers.	1/2.500 ^e	1953
Carte n°4 Ruisseau le Crupet n°1001, du point 35 au point 43.	1/2.500 ^e	1953
Carte n°5 Ruisseau le Crupet n°1001, du point 44 au point 56.	1/2.500 ^e	1953
Carte n°6 Ruisseau le Crupet n°1001, du point 57 au point 70.	1/2.500 ^e	1953
Carte n°7 Ruisseau le Crupet n°1001, du point 71 au point 90.	1/2.500 ^e	1953
Carte n°8 Le Bocq n°1001, du point 385 au point 397. Profil en long et références aux profils en travers.	1/2.500 ^e	1953
Carte n°9 Ruisseau de Gence n°1002, du point 1 au point 15.	1/2.500 ^e	1953
Carte n°10 Ruisseau de Vovesennes n°1004, du point 1 au point 9.	1/2.500 ^e	1953
Plan n°1 Ruisseau de Vesse n°1003, profils en travers, de 19 à 33.	1/50 ^e	1953
Plan n°2 Ruisseau de Vesse n°1003, profils en travers, de 33 à 42.	1/50 ^e	1953

La carte générale dressée à l'échelle 1/10.000^e est reprise aux pp. 20 et 21. Elle présente les cours d'eau de 1^e, 2^e et 3^e catégorie.

<u>1^{ère} catégorie</u>	
Rivière Le Bocq (n°1000)	
<u>2^{ème} catégorie</u>	<u>3^{ème} catégorie</u>
Ruisseau de Crupet (n°1001) Ruisseau de Vesse (n° 1003) Ruisseau de Vovesennes (n° 1004)	Ruisseau de Gence (n°1002)

Le plan général a été dressé le 04.11.1952, arrêté par la députation permanente de la Province de Namur le 27.08.1954. Les différentes cartes détaillées ont été dressées dans le courant de l'année 1953 ; les arrêtés de la députation permanente se sont étalés entre 1954 et 1957.

Il apparaît qu'il manque sur la carte générale le tracé du ruisseau Saint-Martin en provenance des campagnes d'Arche et Ivoy, qui se jette dans le Crupet au niveau de Chession. Dans les années 1950, il est possible que le ruisseau Saint-Martin se soit perdu dans plusieurs « aiguigeois », ou pertes karstiques, qui jalonnent son

parcours avant sa confluence avec le Crupet. Les prairies entre Ivoy et Crupet sont en effet entièrement situées dans une zone karstique très active.

Le ruisseau de Vesse et le tronçon du Bocq sur la commune ont été étudiés avec une très grande précision sur l'ensemble de leurs tracés, car tous les profils en long et en travers ont été relevés.

Pour le Crupet seule, la partie en amont du ruisseau du côté de Mière bénéficie des relevés en long et en travers. On notera d'ailleurs que le nom « ruisseau de Mière » n'est pas mentionné ; c'est considéré comme le prolongement du ruisseau de Crupet en amont de sa confluence avec le ruisseau de Vesse.

Intérêts des cartes des cours d'eau de 1953

Ces cartes sont un témoin scientifique du parcours précis des ruisseaux sur la commune de Crupet au milieu du 20^e siècle. Les profils en long et en travers présentent un intérêt indéniable pour analyser la déclivité, la profondeur, l'évolution des berges ainsi que les différents ouvrages d'art qui les accompagnaient. Beaucoup ont disparu aujourd'hui.

Les chutes d'eau, les passages enterrés, les anciens biefs, les méandres sont bien indiqués. L'habillage des cartes à certains endroits précise l'occupation des sols, le parcellaire cadastral, le tracé des chemins et parfois la toponymie.

En bref, ces cartes nous aident notamment à mieux comprendre l'évolution des ruisseaux de Vesse, Gence, Vovesennes, Crupet et d'une portion du Bocq.

Les 13 cartes ont été digitalisées à très haute résolution (1.200 dpi) afin de pouvoir les exploiter, les analyser et les partager. Elles se trouvent en version légère sur le site www.crupechos.be dans la rubrique « Mieux connaître Crupet ».

Afin d'assurer leur préservation, ces 13 cartes originales seront transférées aux archives de l'État à Namur dans le courant de l'année 2024.

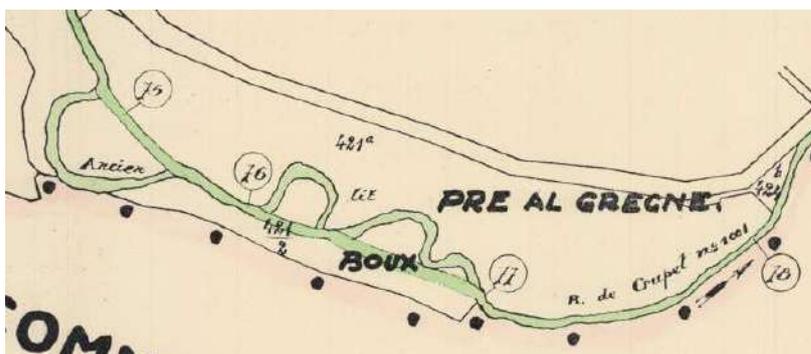


Fig. 1. Exemple de détails sur la carte n°7.

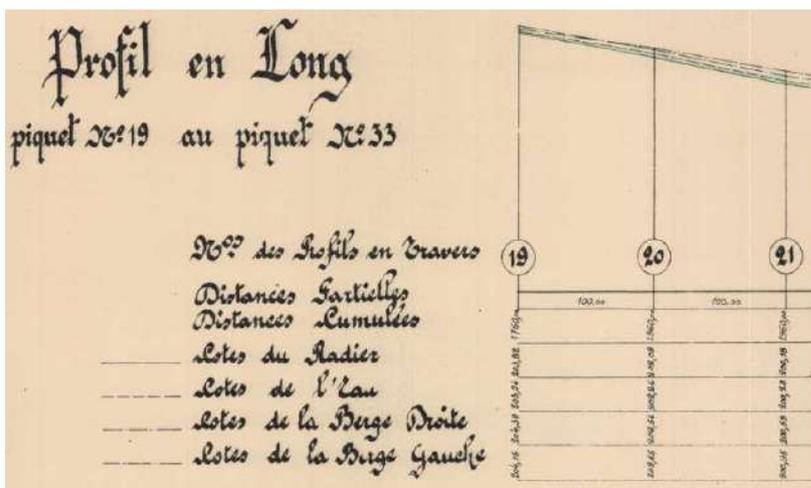


Fig. 2. Exemple de profil en long et en travers du Crupet, carte n°1.

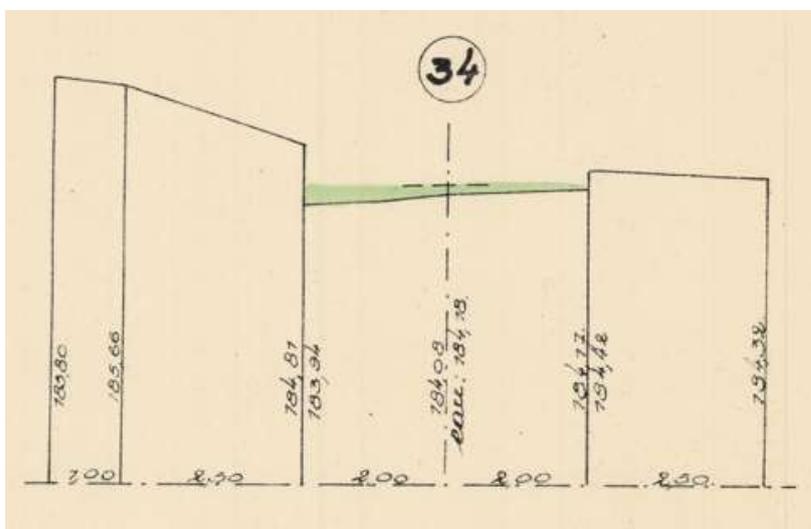


Fig. 3. Exemple de profil en travers n°34 au niveau de Jassogne sur le Crupet.

Pascal André – Freddy Bernier

Pages suivantes – Fig. 4. Carte générale des cours d'eau de la commune de Crupet dressée en 1953 à l'échelle 1/10.00^e.

COMMUNE DE CRUPET.

PLAN GENERAL.



Maillen.

Mont.

Yvoir.

Section C

Rou n° 1.001

Fms de Venate

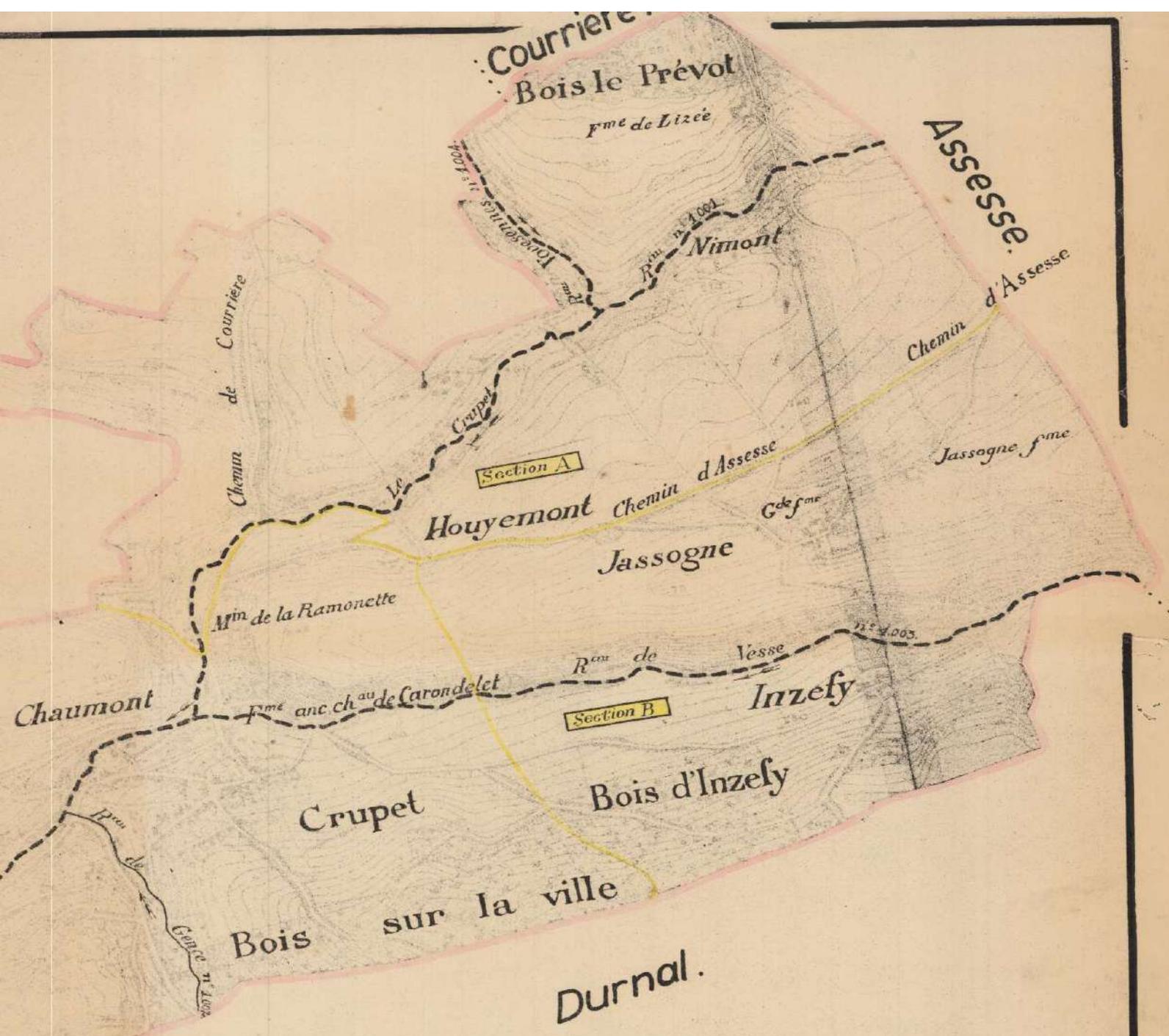
Crupet Gue

Bois de Crupet

Les Roches
Source interne

Riv. Le Bocq n° 1.000

Evrehailles.



3^e Division, D. N^o 406. 11/10. 76.
Vu pour être annexé à notre arrêté de ce jour.
Namur, le 27 avril 1958.
La Députation permanente du Conseil provincial
Le Greffier, Le Président,
(s.) E. Deheneffe (s.) R. Gruslin

Pour expédition conforme:
Le Greffier provincial

[Signature]

DRESSÉ PAR L'INGÉNIEUR EN CHEF
DIRECTEUR DU SERVICE TECHNIQUE PROVINCIAL.
NAMUR, LE 4 Novembre 1958.

[Signature]

-  Cours d'eau de première catégorie.
-  Cours d'eau de deuxième catégorie.
-  Cours d'eau de troisième catégorie.

ECHELLE : 1:10.000.

Notre eau de distribution et les PFAS

Récemment la problématique des PFAS, spécifiquement dans l'eau de distribution, a fait la une des informations en Belgique avec des interventions contradictoires et imprécises tant au niveau des fournisseurs qu'au sein des responsables politiques à tous les niveaux.

Récemment également, et sans crier gare, notre fournisseur, la SWDE, qui historiquement était ravitaillé pour notre village par le captage de VIVAQUA au Trou d'Herbois, s'est maintenant connecté pour la plus grande partie du village sur un captage situé au Pré de l'Oie du côté de Florée. Il a fallu attendre les relevés et la facture de consommation annuelle pour en être informé !

D'aucuns auront peut-être constaté un changement de goût lors de la dégustation de notre « eau du robinet » ?

Afin de mieux vous informer, voici quelques données concernant ce captage au nom si pittoresque.

La situation et les mesures de protection du captage du Pré de l'Oie



Fig. 1 & 2. Localisation et vue du captage du Pré de l'Oie. © GoogleMap.

Situé au creux d'un vallon traversé par deux petites rivières, non loin du village de Florée, le captage du Pré de l'Oie est géré par la Société Wallonne de Distribution d'Eau. Elle y pompe le liquide vital dans la nappe aquifère, à 60 m de profondeur.

Ce captage ne date pas d'hier, mais en 2002 dans le cadre de mesures de protection de nombreux captages wallons, le principal captage d'eau de distribution d'Assesse (hormis celui de Crupet) devenait un des premiers de la province de Namur à bénéficier d'une protection légale. Et tous les habitants étaient invités à participer à une enquête.

Un décret wallon de 1990 prescrit que des zones de prévention des pollutions doivent être délimitées autour des captages. Relativement vulnérable du fait de la proximité de ruisseaux et parce qu'il se situe dans une zone calcaire, donc perméable, le captage assessois devait être doublement protégé. La première zone de prévention, dite zone rapprochée, s'étend sur une superficie d'un peu plus de 4 ha autour du puits de captage. Une deuxième zone de prévention, dite éloignée, s'étend, elle, sur 61 ha.

Les limites de ces deux zones n'ont évidemment pas été tracées au hasard. Elles ont été établies au terme d'études très poussées menées par l'administration régionale avec la collaboration d'universités. Toutes les ressources de la géologie, de l'hydrogéologie et de la géophysique ont été utilisées pour déterminer le « temps de transfert » d'une pollution dans la nappe souterraine. Dans la zone de prévention rapprochée, un produit polluant ne mettrait que 24 heures pour s'infiltrer dans le captage ; dans la zone de prévention éloignée cela prendrait 50 jours. Mais dans les deux cas des mesures plus ou moins contraignantes visant à éviter toute contamination de l'eau potable sont d'application.

Par exemple, tous les exploitants agricoles qui travaillent dans la zone (une quinzaine de propriétaires ont été identifiés à l'époque) sont tenus de faire un usage raisonnable d'engrais azoté ou de tout autre produit

d'épandage. Mais en 2002, l'ensemble des citoyens de la commune a été invité à venir préciser les contours de cette initiative assessoise lors d'une réunion d'information qui a marqué le début de l'enquête publique sur la zone de prévention du captage du Pré de l'Oie. Nous n'avons pas retrouvé les conclusions de cette enquête mais gageons que tout cela, sous l'égide des autorités wallonnes, s'est soldé par des mesures concrètes et plus détaillées de protection. En tout état de cause, dans une fiche technique de 2010 (*ASSESE Fiche environnementale éd 2010*) on trouve, entre-autre, que les qualités de l'eau distribuée sont les suivantes (en 2008) : *CAPTAGE DE CRUPET « Moyenne »* et *PRE DE L'OIE P2 « Bonne »*.

Aujourd'hui nous pouvons retrouver sur le site de la SWDE la qualité des eaux distribuées (<https://www.swde.be/fr/water-quality>). Il suffit de compléter son adresse exacte et l'on retrouve les informations suivantes : dureté et acidité, composition, nitrates et pesticides. Deux exemples de « *rapport complet* » téléchargés à partir de ce site sont repris ci-après (Rue Basse, eau du Pré de l'Oie, SWDE et Rue Trou d'Herbois, eau du captage éponyme, VIVAQUA). Ils démontrent que, selon les analyses de la SWDE et des informations que cette société a reçues de VIVAQUA, aucun problème de qualité de se présente pour Crupet y compris pour les (maintenant) fameux PFAS !

La conclusion de la SWDE dans ces rapports est que « En ce qui concerne les paramètres analysés, les résultats répondent aux normes reprises dans le code de l'eau-Art.D183, annexe XXXI. » ... dont acte !

Et les PFAS ?

Mais ces PFAS qu'en est-il exactement ? On en parle suffisamment actuellement pour que nos lecteurs en soient un tant soit peu informés ! Rappelons simplement que ces « polluants éternels » ne concernent pas uniquement l'eau que nous buvons mais aussi tout ce qui nous entoure ainsi que notre nourriture, nos vêtements, les matériaux de décoration, etc. Ces molécules de synthèse sont en effet utilisées, notamment, dans les textiles imperméables, les poêles antiadhésives (type Teflon) ou encore des détergents et cosmétiques.

Le monde entier est concerné. C'est ainsi qu'aux Etats-Unis, par exemple, l'Agence américaine de protection de l'environnement estime qu'entre 6 % à 10 % des systèmes publics fournissant de l'eau potable (66 000 au total) devront prendre des mesures pour se conformer aux nouvelles normes. Ils auront d'abord trois ans pour tester leur eau et informer la population des niveaux de pollution observés. Ils auront ensuite deux années supplémentaires pour agir, par exemple en installant des filtres spécifiques. Le gouvernement de Joe Biden a annoncé récemment la mise à disposition d'un milliard de dollars (environ 920 millions d'euros) pour aider à financer ces installations - des fonds issus d'une grande loi de rénovation des infrastructures adoptée en 2021. Une dizaine d'États américains avaient déjà des limites pour les PFAS dans l'eau potable, et ils pourront les conserver si celles-ci sont plus strictes que les limites nationales. D'autres pays, ainsi que l'Union européenne, ont également déjà des seuils limites.

Quant à ces limites, la question est de savoir dans quelle mesure elles sont réalistes et suffisantes. Cette question est évidemment valable pour tous les polluants qui nous entourent et nous agressent suite aux activités de l'économie mondiale, avec la complicité de certains dirigeants politiques ... Ceci est une autre question qui ne peut être traitée à notre modeste échelle, ni dans notre revue.

Si apparemment notre entité, et singulièrement notre village, ne sont pas concernés par cette pollution aux PFAS, il n'en est pas de même dans de nombreuses autres localités wallonnes et surtout à Bruxelles et dans le Nord du pays. La région d'Anvers est particulièrement contaminée, tant au niveau des sites pollués qu'au niveau des concentrations.

Les solutions actuellement en place pour éliminer les PFAS font appel à des filtres à charbon actif. Mais l'élimination des polluants captés par ces filtres nécessite l'incinération à très haute température, ce qui génère de grandes quantités de CO₂, autre polluant bien connu dans le cadre de l'effet de serre. Des entreprises envisagent maintenant l'utilisation d'un faisceau d'électrons dans un accélérateur de particules puissant pour l'élimination des PFAS créés par l'industrie. Ce système permettrait de recycler les filtres plutôt que de les brûler.

Qui vivra verra, car il est évident que ce sujet très délicat reviendra prochainement dans l'actualité !

Votre raccordement est repris sur la zone de distribution n° 1259 de ASSESSE. Celle-ci est alimentée par l'eau traitée du puits Pré de l'oie.

Au cours de ces 12 derniers mois, 28 prélèvements de contrôle ont été réalisés sur votre zone de distribution.

Paramètres microbiologiques

Qualité

Paramètres chimiques

Paramètres	Valeur représentative	Valeur paramétrique (1)	Paramètres	Valeur représentative	Valeur paramétrique (1)
Aluminium	<6	200 µg/l Al	Fluorures	<0,06	1,5 mg/l F
Antimoine	<1	5 µg/l Sb	Plomb	<0,5	10 µg/l Pb
Arsenic	<1,3	10 µg/l As	Mercure	<0,3	1 µg/l Hg
Benzène	<0,2	1 µg/l	Nickel	<1	20 µg/l Ni
Benzo(a)pyrène	<2,5	10 ng/l	Nitrates	26,8	50 mg/l NO ₃
Bore	<15	1000 µg/l B	Nitrites	<0,01	0,5 mg/l NO ₂
Bromates	0	10 µg/l	PAH	<10	100 ng/l (3)
Cadmium	<0,3	5 µg/l Cd	Total Pesticides	11	500 ng/l (4)
Chrome	<0,8	50 µg/l Cr	pH	7,4	6,5 ≤ pH ≤ 9,5
Cuivre	6,5	2000 µg/l Cu	Sélénium	<1,2	10 µg/l Se
Cyanure	<7	50 µg/l CN	Tetra et trichloroéthylène	<0,1	10 µg/l
1,2-dichloroéthane	<0,5	3 µg/l	Trihalométhane (THM)	1,2	100 µg/l
Dureté totale (TH)	37,2	°français	Somme PFAS	<1	Norme effective en 2026 : 100 ng/l

Paramètres indicateurs

Paramètres	Valeur représentative	Valeur indicatrice (2)	Paramètres	Valeur représentative	Valeur indicatrice (2)
Ammonium	<0,03	0,5 mg/l NH ₄	Manganèse	<1	50 µg/l Mn
Calcium	106,2	270 mg/l Ca	Phosphore	<0,05	mg/l PO ₄
Carbone Organique Total	0,5	mg/l C	Potassium	2,2	mg/l K
Chlore libre résiduel	0,12	0,25 mg/l Cl ₂	Sodium	15,6	200 mg/l Na
Chlorures	30,9	250 mg/l Cl	Sulfates	35,4	250 mg/l SO ₄
Conductivité	683,8	2500 µS/cm à 20°C	Température	12,9	25° C
Dureté alcaline (TAC)	31,8	°français	Turbidité	0,3	NTU
Fer	<10	200 µg/l Fe	Zinc	36	5000 µg/l Zn
Magnésium	25,7	50 mg/l Mg			

En ce qui concerne les paramètres analysés, les résultats répondent aux normes reprises dans le code de l'eau-Art.D183, annexe XXXI.

Pour votre information, les valeurs reprises dans ce protocole sont des valeurs médianes. Pour des raisons techniques, il est possible que la qualité de l'eau fluctue au cours du temps tout en respectant les normes en vigueur.

(1) Valeur paramétrique : limite à ne pas dépasser.

(2) Valeur indicatrice : valeur fixée uniquement à des fins de contrôle du bon fonctionnement des installations de production et de distribution ; la limite n'est pas impérative.

(3) Substances de références : benzo(b)fluoranthène, benzo(k)fluoranthène, benzo(ghi)peryène, indénol(1,2,3-cd)pyrène.

(4) La somme des pesticides doit être inférieure à 500 ng/l et chaque élément doit être inférieur à 100 ng/l exceptés l'Aldrine, la Dieldrine, l'Heptachlore et l'Heptachlorépoxyde pour lesquels la valeur paramétrique est de 30 ng/l.

<(x) signifie inférieur à la limite de quantification des appareils de mesure, la valeur de cette limite étant égale à (x).

Votre raccordement est repris sur la zone de distribution n° 1290 de DURNAL. Celle-ci est alimentée par l'eau achetée à la VIVAQUA (Compagnie intercommunale bruxelloise des Eaux) à Crupet.

Au cours de ces 12 derniers mois, 21 prélèvements de contrôle ont été réalisés sur votre zone de distribution.

Paramètres microbiologiquesQualité

Bonne

Paramètres chimiques

Paramètres	Valeur représentative	Valeur paramétrique (1)	Paramètres	Valeur représentative	Valeur paramétrique (1)
Aluminium	<6	200 µg/l Al	Fluorures	<0,06	1,5 mg/l F
Antimoine	<1	5 µg/l Sb	Plomb	1,2	10 µg/l Pb
Arsenic	<1,3	10 µg/l As	Mercur	<0,3	1 µg/l Hg
Benzène	<0,2	1 µg/l	Nickel	<1	20 µg/l Ni
Benzo(a)pyrène	<2,5	10 ng/l	Nitrates	27,7	50 mg/l NO ₃
Bore	<15	1000 µg/l B	Nitrites	<0,01	0,5 mg/l NO ₂
Bromates	0	10 µg/l	PAH	<10	100 ng/l (3)
Cadmium	<0,3	5 µg/l Cd	Total Pesticides	13	500 ng/l (4)
Chrome	<0,8	50 µg/l Cr	pH	7,4	6,5 ≤ pH ≤ 9,5
Cuivre	25,2	2000 µg/l Cu	Sélénium	<1,2	10 µg/l Se
Cyanure	<7	50 µg/l CN	Tetra et trichloroéthylène	<0,1	10 µg/l
1,2-dichloroéthane	<0,5	3 µg/l	Trihalométhane (THM)	2,2	100 µg/l
Dureté totale (TH)	28,5	°français	Somme PFAS	<1	Norme effective en 2026 : 100 ng/l

Paramètres indicateurs

Paramètres	Valeur représentative	Valeur indicatrice (2)	Paramètres	Valeur représentative	Valeur indicatrice (2)
Ammonium	<0,03	0,5 mg/l NH ₄	Manganèse	<1	50 µg/l Mn
Calcium	94,2	270 mg/l Ca	Phosphore	<0,05	mg/l PO ₄
Carbone Organique Total	<0,4	mg/l C	Potassium	1,9	mg/l K
Chlore libre résiduel	0,15	0,25 mg/l Cl ₂	Sodium	10	200 mg/l Na
Chlorures	22,6	250 mg/l Cl	Sulfates	27,7	250 mg/l SO ₄
Conductivité	495,3	2500 µS/cm à 20°C	Température	12,6	25° C
Dureté alcaline (TAC)	22,4	°français	Turbidité	0,2	NTU
Fer	<10	200 µg/l Fe	Zinc	29	5000 µg/l Zn
Magnésium	12,2	50 mg/l Mg			

En ce qui concerne les paramètres analysés, les résultats répondent aux normes reprises dans le code de l'eau-Art.D183, annexe XXXI.

Pour votre information, les valeurs reprises dans ce protocole sont des valeurs médianes. Pour des raisons techniques, il est possible que la qualité de l'eau fluctue au cours du temps tout en respectant les normes en vigueur.

(1) Valeur paramétrique : limite à ne pas dépasser.

(2) Valeur indicatrice : valeur fixée uniquement à des fins de contrôle du bon fonctionnement des installations de production et de distribution ; la limite n'est pas impérative.

(3) Substances de références : benzo(b)fluoranthène, benzo(k)fluoranthène, benzo(ghi)pyrène, indène(1,2,3-cd)pyrène.

(4) La somme des pesticides doit être inférieure à 500 ng/l et chaque élément doit être inférieur à 100 ng/l exceptés l'Aldrine, la Dieldrine, l'Heptachlore et l'Heptachlorepoxyde pour lesquels la valeur paramétrique est de 30 ng/l.

<(x) signifie inférieur à la limite de quantification des appareils de mesure, la valeur de cette limite étant égale à (x).

Le cincle plongeur (*Cinclus cinclus*)

Il plonge, il nage, il vole et marche sous l'eau.

Un vrai personnage qui pourtant ne paie pas de mine. Pas de vives couleurs comme le martin pêcheur, pas de jupe jaune comme la bergeronnette, juste une robe de bure comme un moine d'eau. De la taille d'un merle, une bavette blanche sous le menton, une queue relevée à la verticale, de petites ailes pour ramer, de grandes pattes sans palmes et de grandes griffes pour s'accrocher.

Il est bourré de tics. Un frénétique aux curieuses mimiques, un nerveux qui hoche la queue, un pressé qui s'agite sans cesse. Monté sur ressorts, il plie les pattes, tourne la tête, s'essuie, d'un revers de paupière, une larme au coin de l'œil, pousse un trille en pointant le bec en l'air, puis se fige. Et recommence sur un autre caillou. Il saute, il sursaute, il tressaute. Puis s'envole et se pose sur une branche basse, sur un rocher à fleur d'eau ou un perchoir tranquille. Il entame alors une minutieuse toilette.

Le cincle, sédentaire, fréquente les ruisseaux, des ruisseaux gais, propres et limpides avec, si possible, un courant assez fort. Le cincle a ses quartiers favoris le long des ruisseaux et les abords des ponts peu fréquentés, les moulins et autres vieilles bâtisses, les digues, les troncs, les poutrelles métalliques et passerelles de fortune.



Fig. 2. Le type de ruisseau qu'affectionne le cincle plongeur. © D. Steenhaut.

Toujours en alerte, toujours en mouvement, il inspecte de son promontoire le fond de la rivière et soudain, il plonge dans le courant glacé et marche sur le lit du ruisseau, au fond de l'eau. Et pendant une dizaine de secondes, il avance, tête baissée, luttant contre le courant, fouillant du bec parmi les galets. Ensuite, il remonte sans effort à la surface, tel un bouchon. En nageant, il regagne son observatoire favori, une énorme pierre à demi-immersée.

Bref, il sait tout faire : marcher et voler, nager comme une poule d'eau, plonger comme un canard et la marche à pied sous-marine !

Il se nourrit presque exclusivement d'insectes aquatiques, dont les éphémères et les coléoptères.

Sous l'eau, le cincle actionne ses courtes ailes à l'aide de puissants muscles pectoraux tandis que sa queue courte elle aussi, dont il se sert comme gouvernail, lui permet de garder le cap. Grâce à la force du courant, qui le plaque vers le fond, tête baissée et plumage comprimé, l'oiseau amphibie peut alors marcher librement, même à reculons, sur le lit du cours d'eau. Il peut au besoin s'y agripper, grâce à ses longs ongles, afin de retourner les pierres et capturer ses proies.

La remontée à la surface s'effectue naturellement, les ailes semi-ouvertes. Quand il sort de l'eau, le cincle n'est pour ainsi dire pas mouillé car il prend soin, plusieurs fois par jour, d'étanchéifier sa combinaison de plongée à l'aide de sécrétions huileuses. Celles-ci sont produites par une glande située au-dessus du croupion et qui est chez lui particulièrement développée.



Fig. 1. Cincle plongeur. © D. Steenhaut.



Fig. 3. Un cincle plongeur dans le Ry de Vesve. © H. Labar, 26.02.2024.

Le cincle plongeur est monogame et territorial. La taille du territoire, en longueur de berge, varie suivant la richesse en proies de l'eau et va de 400 m à 2 km environ. Le territoire est défendu de la voix par le mâle.

Si son plumage brun le rend difficile à voir, les manifestations sonores du cincle facilitent son repérage. Durant les mois d'été l'oiseau en mue préfère rester discret, mais il fait preuve le reste de l'année d'une belle exubérance. Le mâle et la femelle sont aussi volubiles l'un que l'autre.

Monsieur, depuis quelques semaines déjà, a commencé par inspecter les lieux. À vrai dire, à force de les fréquenter toute l'année, il les connaît par cœur. Il en sait tous les recoins, les cascades et les barrages, les pierres et les ponts, les berges tranquilles et les zones interdites.

Et comme le cincle est un fidèle parmi les fidèles, il sait surtout où se trouvent ses anciens nids. Il entreprend alors de rafistoler celui qui lui paraît le mieux placé, en fonction des conditions du moment, en particulier du niveau d'eau. Mais qu'il vienne à geler et le maçon arrête son ouvrage.

Madame cincle n'est jamais bien loin. Plusieurs fois par jour les deux partenaires se croisent, se saluent en trilles sonores d'une rive à l'autre, de l'un à l'autre. Lui est d'abord préoccupé par la surveillance de son territoire. Du matin au soir, il y effectue des rondes, pour empêcher l'arrivée d'un nouveau mâle et attirer peut-être une femelle.

C'est elle en effet qui va choisir son partenaire en fonction de l'attractivité du nid que celui-ci saura lui proposer. Trois critères semblent déterminer ce choix : l'emplacement de l'édifice, qui doit être le plus possible à l'abri des prédateurs, la nourriture disponible à proximité et enfin la présence de rives buissonnantes où elle pourra se dissimuler. Si le site ne lui convient pas, elle ira voir ailleurs et une autre, moins expérimentée peut-être, prendra sa place. Cette période de réflexion peut s'étaler sur plusieurs semaines, de janvier à mars selon la température, le niveau d'eau et les ressources alimentaires. Les périodes de grand froid et de crues ralentiront la nidification, celles de douceur et de pluies modérées l'accéléreront.

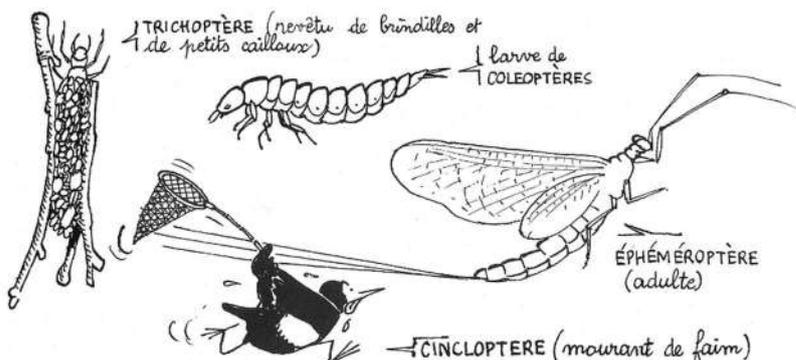
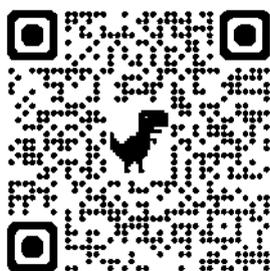


Fig. 4. © La Hulotte, n°10.



Fig. 5. Un nid de cincle plongeur. © D. Steenhaut.



Cri du cincle plongeur.

Quand le couple est constitué, les deux partenaires concrétisent leur union lors de manifestations amoureuses dynamiques et spectaculaires. Les poursuites se succèdent le long de la rivière, entrecoupées de babils et de chants. Les partenaires se rejoignent, se font face.

Le mâle, dressé sur ses pattes, bombe le torse, pointe le bec vers le ciel, ailes baissées et queue rabattue. La femelle l'imité et tous deux se saluent, s'agitent en courbettes, se lancent en révérences, en vibrant des ailes, dans la plus intense excitation. Parfois même se disputent et se battent. Puis se réconcilient. Ainsi va la vie !

Le couple construit ensemble le nid qui est une grosse boule composée de mousse et de terre, logé sous les racines entrelacées des berges ou dans une cavité quelconque, toujours au-dessus de l'eau. La nidification commence tôt en saison, dès février, et se poursuit jusqu'en juin suivant les situations, ce qui autorise souvent deux nichées successives.

La femelle dépose en général 4 ou 5 œufs blancs qu'elle incubera seule 15 à 18 jours. Les jeunes sont nidicoles, nourris au nid par le couple pendant environ 3 semaines. Dès qu'ils seront entièrement plumés, tous se jettent à l'eau et commencent à nager, plonger, éclabousser et batifoler dans tous les sens. Le cincle sait nager avant de savoir voler.

Le cincle est un nicheur assez rare, réparti sur les cours d'eau rapides et peu profonds au sud du sillon Sambre-et-Meuse.

Depuis quelques années, la gestion des rivières menées par le Département de la Ruralité et des Cours d'Eau (SPW) tend à créer des conditions plus favorables. La pose de nichoirs et les mesures de restauration d'habitats sur les sites du réseau Natura 2000 (coupe de résineux dans les fonds de vallées et protection des berges) sont aussi profitables au cincle.

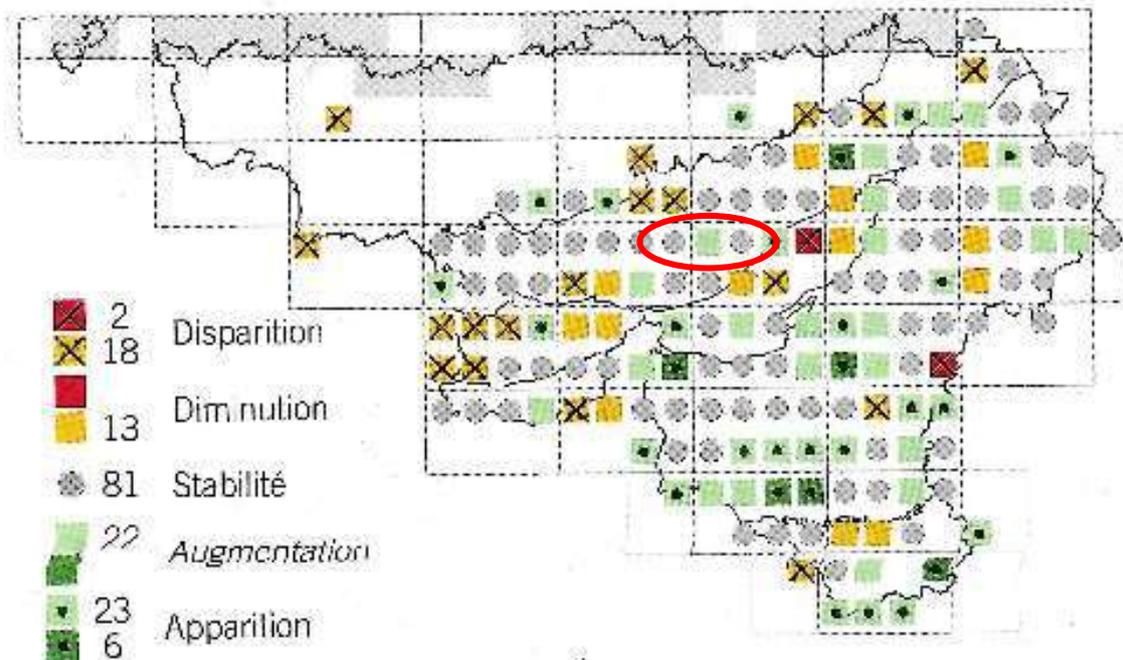


Fig. 6. Statistique de présence des cincles plongeurs en Wallonie. © SPW ARNE.



La disparition des recoins propices à la nidification, typiques des vieux ponts de pierre, peut constituer un facteur de régression si aucune mesure compensatoire n'est prise (aménagement de caches, poses de supports de nidification).

Fig. 7. Un vieux pont propice à la création d'un nid de cincle plongeur. © D. Steenhaut.

Sources :

- AVES, *Atlas des oiseaux nicheurs de Wallonie*, Publication d'Aves et du Département de l'Étude du Milieu Naturel et Agricoles 2001-2007, 2010.
- CAHEZ Fabrice, *Le cincle, cascadeur des rivières*, 19.04.2018, La Salamandre.
- La Hulotte des Ardennes, n°10, 1973.
- <http://biodiversite.wallonie.be>.
- Oiseaux.net.



Fig. 8. Un cincle plongeur dans le Ry de Vesse. © H. Labar, 26.02.2024.

Geneviève Boutsen

La loutre (*Lutra lutra*)

Carnivore de la famille des Mustélidés, la loutre est un animal bas sur pattes, à la queue très épaisse et cylindrique. Elle mesure d'environ 1 m pour la femelle (queue comprise), pour un poids moyen de 7,5 kg, à 1,25 m pour le mâle, avec un poids moyen de 9 kg. Sa fourrure très dense est de couleur brun marron sur le dos et plus claire sur la face ventrale et sur le menton. Elle présente de nombreuses adaptations à la vie aquatique : ses pattes sont palmées, ses narines et ses oreilles se ferment hermétiquement lors de la plongée. L'extrémité du museau (rhinarium) est en forme de W ouvert. L'espèce étant très difficile à observer de façon directe, ce sont avant tout des indices de présence qui permettent de confirmer son passage.



Fig. 1. Une loutre dans son élément naturel. © Wikipedia.

La loutre est une espèce devenue particulièrement rare en Wallonie. La qualité et la continuité des habitats disponibles le long des cours d'eau ainsi que la présence de proies sont essentielles à sa préservation¹.

En Wallonie, la loutre est présente avec certitude dans certaines portions de la Semois et ses affluents. Ces dernières années des individus ont été signalés dans l'Our, l'Ourthe, la Sûre et la Haute Lesse.

La loutre est une espèce intégralement protégée par la Loi de conservation de la nature depuis 1973 en Wallonie.

Pour le Bocq et le Crupet, il est plus que probable que les castors (autre espèce emblématique) vont d'abord recoloniser et réaménager ces milieux aquatiques dans les prochaines années. Ensuite, il n'est pas utopiste de croire que les loutres reviendront dans notre région.

Pour mettre en perspective la disparition de la loutre dans notre région, voici ce qu'on pouvait lire en 1890 dans *L'Ami de l'Ordre*².

Destruction des loutres en Belgique

Depuis la mise en vigueur de l'arrêté royal du 9 juillet 1889 qui institue une prime de 10 fr. par loutre abattue sur le territoire belge, le gouvernement a payé de ce chef, jusqu'au 10 juin courant³, la somme de 3 680 fr.

On sait que la loutre s'attaque surtout aux poissons les plus beaux, dont elle ne consomme que la partie charnue du dos. En admettant donc que ce carnassier ne détruit qu'un kilog. de poisson par jour, les 368 loutres auraient consommé en un an pour 136 320 fr. de poisson, en ne comptant le kilog. qu'à raison de un franc, certainement beaucoup en-dessous de la réalité.

En février, la loutre met au monde trois ou quatre petits, et il est certain qu'elle a une seconde gestation en automne. Les petits sont adultes à un an. En admettant qu'on n'ait tué que des femelles, mais, par contre, une seule portée annuelle de trois jeunes, les 368 loutres auraient commis en deux ans pour 681 500 fr. de dégâts. Il est à remarquer que l'on néglige ici la consommation des jeunes avant leur complet développement.

En estimant donc les dégâts en deux ans à un million de francs, on reste certainement en-dessous de la vérité.

La plupart des 368 loutres ont été capturées avec des pièges, un grand nombre ont été tuées au fusil, une autre partie par assommement, quelques-unes seulement par le poison ; peu ont été prises au nid.

L'Ami de l'Ordre, 21.06.1890, p. 3.

Pascal André – Hugues Labar

¹ <http://biodiversite.wallonie.be/fr/lutra-lutra.htm>

² *L'Ami de l'Ordre* était le journal ultra-catholique de Namur. Il deviendra *Vers l'Avenir* à partir de 1918.

³ Soit le 10.06.1890, ce qui correspond à une période d'un peu moins d'un an.

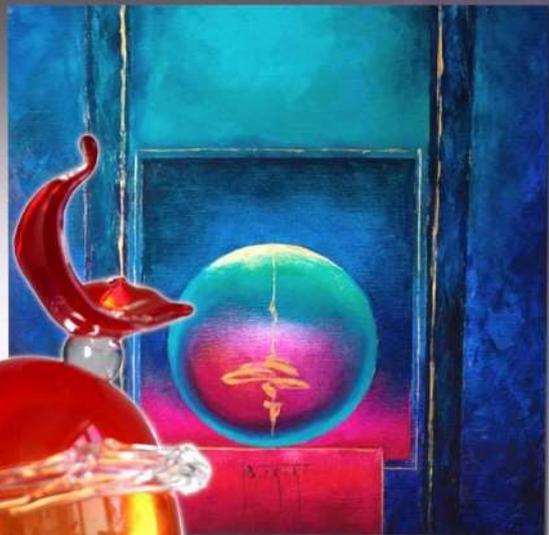


ART GALLERY

"Art Pero" présente:

Du 26 avril au 26 mai 2024

Vernissage le dimanche 28 avril de 11h à 18h



Sculpture & Peinture:
Bernadette
Triki

Rue Haute 12 - 5332 Crupet

Galerie ouverte: vendredi, samedi, dimanche & jours fériés de 14h à 18h

Nicole Royaux +32 (0)477 40 25 54 - Michel Mathy +32 (0)486 13 46 59
www.artpero.be



ART GALLERY

"Art Pero" présente:

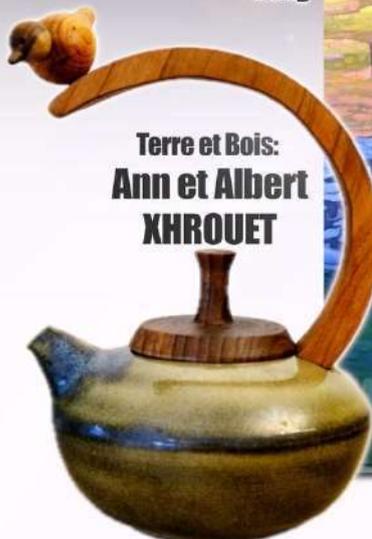
Du 31 mai au 25 juin 2024

Vernissage le dimanche 9 juin de 11h à 18h

Peinture:
Christianne
Joly



Terre et Bois:
Ann et Albert
XHROUET



Rue Haute 12 - 5332 Crupet

Galerie ouverte: vendredi, samedi, dimanche & jours fériés de 14h à 18h

Nicole Royaux +32 (0)477 40 25 54 - Michel Mathy +32 (0)486 13 46 59
www.artpero.be



ART GALLERY

"Art Pero" présente:

Du 30 août au 29 septembre 2024

Vernissage le dimanche 01 septembre de 11h à 18h

Aquarelles:
Palmaerts
Roland



Céramique:
Marc Dejong



Rue Haute 12 - 5332 Crupet

Galerie ouverte: vendredi, samedi, dimanche & jours fériés de 14h à 18h

Nicole Royaux +32 (0)477 40 25 54 - Michel Mathy +32 (0)486 13 46 59
www.artpero.be



Art
pero

ART GALLERY

"Art Pero" présente:

Du 28 juin au 28 juillet 2024

Vernissage le dimanche 30 juin de 11h à 18h



Peinture:
**Servais
Alexandra**



Sculpture:
Irénée Duriez

Rue Haute 12 - 5332 Crupet

Galerie ouverte: vendredi, samedi, dimanche & jours fériés de 14h à 18h

Nicole Royaux +32 (0)477 40 25 54 - Michel Mathy +32 (0)486 13 46 59
www.artpero.be

Art
pero

ART GALLERY

"Art Pero" présente:

Du 02 au 25 août 2024

Vernissage le dimanche 04 août de 11h à 18h

Peinture:
**Mourad
Abdellaoui**



Sculpture:
Irénée Duriez

Rue Haute 12 - 5332 Crupet

Galerie ouverte: vendredi, samedi, dimanche & jours fériés de 14h à 18h

Nicole Royaux +32 (0)477 40 25 54 - Michel Mathy +32 (0)486 13 46 59
www.artpero.be

Art
pero

ART GALLERY

"Art Pero" présente:

Du 04 octobre au 03 novembre 2024

Vernissage le dimanche 06 octobre de 11h à 18h

Peinture:
**Michel
Bocart**



Sculpture:
**Roger
Dossin**

Rue Haute 12 - 5332 Crupet

Galerie ouverte: vendredi, samedi, dimanche & jours fériés de 14h à 18h

Nicole Royaux +32 (0)477 40 25 54 - Michel Mathy +32 (0)486 13 46 59
www.artpero.be

Art
pero

ART GALLERY

"Art Pero" présente:

Du 08 novembre au 01 décembre 2024

Vernissage le dimanche 10 novembre de 11h à 18h

Peinture, Sculpture, Vitraux, Bijoux, Poète et Ecrivain:
Gilbert Laloux



Rue Haute 12 - 5332 Crupet

Galerie ouverte: vendredi, samedi, dimanche & jours fériés de 14h à 18h

Nicole Royaux +32 (0)477 40 25 54 - Michel Mathy +32 (0)486 13 46 59
www.artpero.be

La grande aigrette (*Ardea alba*) et le héron cendré (*Ardea cinerea*)



Fig. 1. Grande aigrette et héron cendré. © M. El Gohli.

La **grande aigrette** est le plus grand de tous les hérons et aigrettes présents en Europe. Elle a failli disparaître, décimée par les chasseurs ou piégeurs qui en revendaient les longues plumes nuptiales pour décorer les chapeaux des dames de la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle.

Ce sont ensuite la destruction des zones humides et les pesticides qui ont rendu sa survie difficile. Elle est maintenant protégée et reconstitue lentement ses populations.

Actuellement, elle connaît une très forte expansion de son aire de répartition, depuis le sud-est de l'Europe. Si la première mention de la grande aigrette en Wallonie remonte seulement à deux décennies, elle y est maintenant couramment observée, surtout en automne et en hiver.

Une première nidification pour la région pourrait avoir lieu très bientôt.

D'une hauteur d'environ 80 à 104 cm et d'une envergure de 140 à 170 cm, pour un poids de 700 g à 1,5 kg, la grande aigrette est un peu plus grande qu'un héron cendré et son plumage est uniformément blanc.

Hors période de nidification, ou si l'individu ne niche pas, la couleur du bec est jaune, plus foncée à son extrémité.

Par contre, en période nuptiale, il fonce et peut devenir orangé à noir, avec les lores verts (espaces entre l'œil et le bec) et de longues plumes apparaissent sur le dos (aigrettes) dépassant la queue.



Fig. 2. Grande aigrette au nid. © M. Baird.



Fig. 3. Grande aigrette en vol. © B. Dupont.

Les yeux sont jaunes avec une pupille noire. Les pattes et les doigts sont noirs (en toutes saisons).

Mâle et femelle sont très semblables, la femelle étant légèrement plus petite à âge égal.

Et pareil aux hérons, le vol de la grande aigrette est caractérisé par le cou replié (lové en S).

Comme les hérons aussi, la grande aigrette a un large spectre alimentaire ; elle se nourrit d'insectes, de vertébrés aquatiques ou terrestres, de poissons et petits crustacés, de petits mammifères (souris, musaraignes, campagnols, jeunes rats musqués...) en passant par les reptiles et batraciens et de petits oiseaux.

Ses stratégies de pêche vont de la pêche aux aguets à une fouille de la vase au moyen de ses pieds ou à la marche lente dans l'eau. La proie est transpercée et avalée, après avoir été éventuellement retournée dans le cas des poissons.

La grande aigrette produit une sorte de « *corr* », bruyant et grave. Les cris d'alerte et de défense de son territoire sont des croassements graves. Dans le nid, les adultes peuvent aussi produire des sons graves.

Le début de la construction d'un nid (fait de branches, souvent des roseaux et parfois des plantes aquatiques), dans un arbre surplombant l'eau le plus souvent, à 6 à 12 m de haut, fait partie de la parade nuptiale du mâle. Une fois le couple formé, les deux oiseaux terminent le nid. 4 à 5 œufs bleu clair à bleu-verdâtre sont incubés 23 à 24 jours à tour de rôle, par le mâle et la femelle qui ne font qu'une couvée par an. Les poussins, semi-nidifuges, sont blancs et couverts d'un épais duvet.

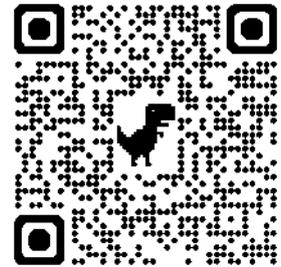
Leur bec est rose tirant sur l'orangé puis devient jaune. Les deux adultes peuvent continuer à regarnir et élargir le nid au fur et à mesure que les poussins grandissent.

Le premier vol des jeunes se fait après 35 à 40 jours de nourrissage par les parents. Les juvéniles seront sexuellement matures à 2 ou 3 ans.

Ses prédateurs naturels exercent surtout leur pression sur les œufs et les oisillons (ce sont surtout le raton laveur, le hibou et certains faucons), mais quelques adultes sont également mangés par des faucons.

Le **héron cendré** est le héron le plus souvent observé, à l'affût, immobile au bord de l'eau ou dans les prairies. Aujourd'hui, il a établi des colonies sur l'ensemble de la Wallonie, cependant il ne niche régulièrement sur notre territoire que depuis 1975. Entre 2003 et 2007, la population a été estimée de 1.400 à 1.500 couples concentrés aux trois quarts dans le sillon sambro-mosan et dans les régions situées au nord de celui-ci, ainsi que dans le Condroz.

Il niche le plus souvent dans des arbres élevés, en majorité des feuillus ; 18 essences ont été utilisées comme support. La plupart des sites sont proches de l'eau, dans des environnements assez boisés, campagnards ou urbains. On les rencontre sur des îles, au sein de parcs, de bosquets feuillus, en lisière ou sur des versants boisés. Aucun n'a été trouvé au cœur de massifs forestiers.



Cri de la grande aigrette.



Fig. 4. Jeunes grandes aigrettes au nid.
© M. Baird.



Fig. 5. Une héronnière. © ProfDEH.

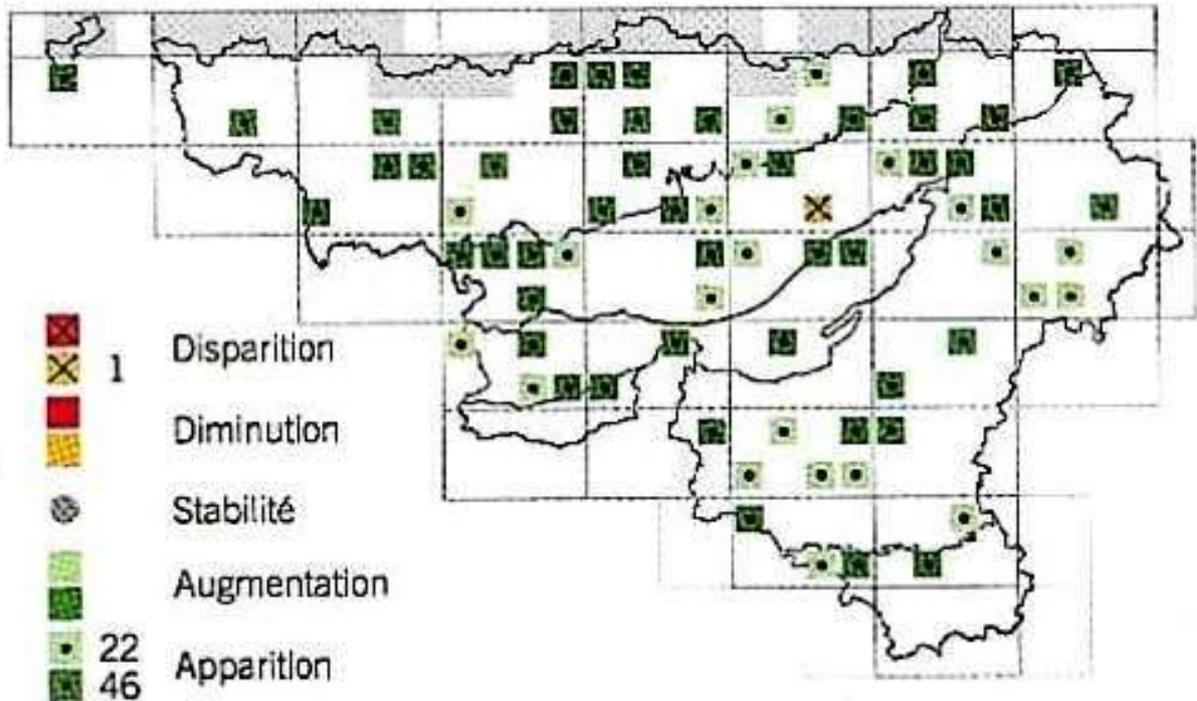


Fig. 6. Statistique de présence des hérons cendrés en Wallonie. © SPW ARNE.

Caractérisé par un long cou, un long bec pointu et de longues pattes, il possède une excellente vue panoramique latérale et une très bonne vision binoculaire frontale. Son ouïe, également très développée, le fait réagir au moindre bruit suspect. Il atteint en général 95 cm de hauteur et une envergure de 1,85 m pour une masse de 1,5 à 2 kg.

Le héron cendré présente un plumage à dominante grise. Les jeunes ont un plumage plus terne : leur dos est gris-brunâtre, leur cou est gris et leur ventre est blanc rayé noir. Ils n'ont pas de huppe. Ils acquièrent leur plumage d'adulte à l'âge de deux ans et peuvent vivre 25 ans.

Le vol du héron cendré est lent, avec le cou replié (lové en S). Ceci est caractéristique des hérons, à l'opposé des cigognes, des grues et des spatules qui étendent leur cou en volant. Apparemment lent, il va tout de même à 45 km/h. C'est un migrateur partiel qui ne se déplace généralement pas au-delà de 500 km ; le héron a un territoire peu étendu et certains sujets demeurent même sédentaires.



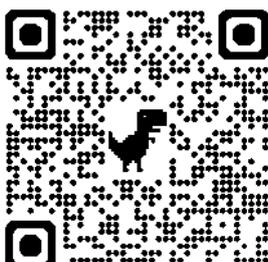
Fig. 7. Héron cendré en vol. © L. Viatour.

Le héron cendré ne chante pas, il pousse un cri à l'envol, un « waarr » très rude et râpeux.

Le cri de vol est du même type, mais un peu plus doux. C'est un « weeh » sonore, croassant, de tonalité plus élevée.

À l'installation, la colonie bruisse des cris divers, gutturaux et éraillés. Les jeunes déjà grands quémangent leur pitance au nid avec des caquètements lancinants « kakakakakaka... ».

Les hérons cendrés se reproduisent, généralement en colonies, de février à juillet. Ils nichent au sommet des arbres, en forêt, dans certaines zones humides ou aux bords de lacs et de rivières (dans leurs zones de nidification ou héronnières).



Cri du héron cendré.



Fig. 8. Œufs de héron cendré. © Notafly.

Les hérons cendrés y construisent un nid plat, ressemblant à une plate-forme. La femelle y pond de trois à six œufs de couleur claire. Ces œufs vont être couvés alternativement par les deux parents durant 25 à 28 jours. À mesure que les petits grandissent, leur appétit augmente contraignant les deux parents à rechercher des proies sans relâche, chacun de leur côté. Les jeunes prennent leur envol vers 50 jours et quittent le territoire des parents au bout de huit à neuf semaines.

Quand il chasse, le héron cendré peut demeurer longtemps immobile, le cou dressé, en attendant le passage d'une proie. Lorsqu'elle passe à portée de son bec, il s'en saisit rapidement en projetant vers l'avant la partie supérieure de son cou.

Le héron cendré n'a guère d'ennemis, d'autant qu'il est protégé depuis 1974.

En Europe, depuis qu'il n'est plus chassé et qu'il est redevenu commun, le héron cendré est de plus en plus facile à observer jusque dans le centre des grandes villes, dès lors qu'il y a des points d'eau poissonneux de quelque nature que ce soit : fleuves, canaux, mares et étangs de parcs publics, etc. Il va même jusqu'à régulièrement inspecter en vain les fontaines urbaines, ou chasser avec plus de succès les rats surmulots sur les pelouses des bords de voies. Il s'y montre remarquablement peu farouche, ne se cachant pas malgré les nombreux promeneurs passant souvent près de lui.

En milieu urbain, sa distance de fuite est considérablement raccourcie et il peut parfois se laisser approcher à quelques mètres. Il est souvent solitaire ou en petits groupes lâches.



Fig. 9. Héron cendré à l'affût. © P. Dalous.



Fig. 10. Héron cendré sur un toit, rue Basse.
© W. Born, 26.10.2023.

Sources :

- AVES, *Atlas des oiseaux nicheurs de Wallonie*, Publication d'Aves et du Département de l'Etude du Milieu Naturel et Agricoles 2001-2007, 2010.
- La Hulotte des Ardennes, n°30, 2008.
- <http://biodiversite.wallonie.be>.
- Oiseaux.net.
- Wikipedia.

Migration des batraciens à Crupet : petit rapport annuel 2024

Avant toute chose, je tiens à remercier chaleureusement toute l'équipe composée de Michel, Christine, Joëlle, André, Lysiane, Émile, Jasmine, Quentin, Mégane et Maxence qui ont affronté les intempéries, la vitesse de certains véhicules pour venir en aide aux migrants printaniers : les batraciens.

Voici le bilan 2024 quand à la migration des batraciens à **Crupet**.

	Crapaud ♂	Crapaud ♀	Ampl	Gren. ♂	Gren. ♀	Indét.	Triton palmé	Sala- mandre	Ecrasé	Total
Aller	115	29	84	4		3	4	1	50	290
Retour						133				133

Pour rappel en 2023 : 85 individus.

Autre rappel : toujours les 4 espèces phares, à savoir :



Crapaud commun



Grenouille rousse



Grenouille verte



Triton palmé



Salamandre



Et cerise sur le gâteau cette année, la salamandre était présente et fut traversée par Jasmine et Quentin !

Tableau de **Ronchinne**.

	Crapaud ♂	Crapaud ♀	Ampl	Gren. ♂	Gren. ♀	Indét.	Triton palmé	Sala- mandre	Ecrasé	Total
Aller	94	25	76	4		3	4		200	406
Retour						103				103

Pour rappel en 2023 : 1.096 individus.

Les résultats semblent bien décevants, mais c'est une tendance perçue dans beaucoup de lieux de migrations.

Il semble, mais ce n'est qu'une perception, qu'une nouvelle route de migration se crée au sein du domaine de Ronchinne. La saison ayant commencé tôt et se terminant tard, nous n'avons pu contrôler les pontes dans l'étang. Ce n'est que partie remise pour 2025 !

Geneviève Boutsen

Les plantes invasives de nos rivières

En 2011, le Contrat de rivière Haute Meuse, CRHM¹, commençait la lutte contre les **balsamines de l'Himalaya** qui avaient pris possession de l'aval du Crupet et du Bocq sur le territoire d'Yvoir.

J'avais moi-même pris conscience du problème bien avant, car si en 2008, j'avais trouvé les fleurs jolies, j'ai constaté avec horreur l'année suivante que certaines rives en étaient envahies. Je me suis mise à les arracher mais des heures de travail solitaire n'ont pas suffi tandis que l'année suivante, en 2010, une équipe d'une dizaine d'amis y a passé tout un après-midi avec succès. En effet, l'année d'après, les rives avaient retrouvé



Fig. 1. Balsamine de l'Himalaya. © www.gerbeaud.com.

leur diversité botanique, les balsamines n'étant plus présentes qu'ici ici ou là.

Bien implantée, la balsamine peut monter jusqu'à plus de 2 m de haut.

Cette année-là, en 2011, le CRHM s'est attaqué au problème en arrachant les balsamines chaque été dans toute la région. En 2019, le Crupet était encore en phase de surveillance, car les trois années nécessaires sans plus aucune présence de balsamine n'étaient pas encore écoulées. Au-delà de 3 ans sans observation de balsamine, on considère que le cours d'eau est « balsamine-free », c'est maintenant le cas du Crupet.

Si la balsamine est facilement éradicable (avec beaucoup d'huile de bras), c'est tout le contraire pour la **renouée du Japon** pour laquelle il n'y a pas de méthode efficace de lutte contre les grosses populations. Intervenir risque même de renforcer leur développement et stimuler la diffusion de la plante vers l'aval ! À Crupet, il y a quelques massifs indiqués par des points sur le plan ci-contre.



Fig. 2. « Spots » de renouées du Japon. © CRHM.

Ces plantes se développent extrêmement rapidement en surface et dans le sol par leurs rhizomes. Elles mesurent 1 à 3 m de hauteur².

Paradoxalement, leurs populations s'étendent principalement suite aux actions de fauche réalisées à leur rencontre³.

Il semble néanmoins qu'une espèce de chèvre la broute, ce serait un moyen de la contrôler, et elle serait utilisable en cuisine⁴.



Fig. 3. Renouée du Japon. © Wikipedia.

¹ <https://www.crhm.be/>. Vous pouvez vous abonner au bulletin d'information trimestriel.

² Plus d'informations sur <http://biodiversite.wallonie.be/>.

³ <http://biodiversite.wallonie.be/fr/les-renouees-asiatiques.html?IDC=6234>.

⁴ <https://blog.defi-ecologique.com/renouee-du-japon/>.



Fig. 4 & 5. Berce du Caucase. © Wikipedia.

Quant à la **berce du Caucase**, qui provoque de graves brûlures, elle serait quasiment éradiquée chez nous. Selon le CRHM qui les surveille, il n'en resterait qu'une population à Crupet, chez un propriétaire privé. Elle aussi se distingue par son gigantisme puisqu'elle atteint 2 à 4 m de haut¹.

Il y a aussi des plantes émergentes, ce sont celles dont les populations augmentent au point de risquer de devenir invasives, notamment sur les plans d'eau. Elles sont donc à surveiller et à éliminer dès qu'on les détecte, mais il n'y en a pas à Crupet.

Toutes ces plantes exotiques sont arrivées chez nous comme plantes d'ornement. Soyons donc vigilants dans la gestion de nos jardins et renseignons-nous bien avant de planter de jolies fleurs étrangères.

Florence André-Dumont

Souvenirs autour de la grotte

1^{er} janvier 2024 – Crupet. *Ou Cru pays* pour les initiés ...

Une éclaircie au milieu des longues averses pour ce premier jour de l'an ... J'enfile mes chaussures de marche pour faire le tour du village seule, en recueillement. Revenue au pays pour passer les fêtes en famille, j'ai toujours eu une affection particulière pour ce patelin perché sur son monticule, tout au creux d'une vallée sillonnée de « Ris » aux noms chantants : le Ri de Mière, le Ri de Vesse ou encore celui de Gence.

D'un petit pont à l'autre, j'arrive le long des berges du ruisseau « Crupet », sur la « rue Basse » et prends directement le chemin communal bien boueux pour arriver sur la « rue Haute ». Le vieux tilleul devant l'église est toujours là, vaillant. Je le salue avant de me rendre dans la grotte de Saint-Antoine.

Saint Antoine. Celui que l'on appelle pour demander une faveur : dans mon cas, cela s'est souvent cantonné à retrouver mes clés, un livre ou un papier important. Une statue à son effigie trônait dans la pièce de vie chez ma grand-mère. Elle n'oubliait jamais de mettre une pièce en-dessous dès que nous l'invoquions. Elle allumait ensuite une bougie et quelques jours plus tard, l'objet était retrouvé. Régulièrement, le petit pactole amoncelé était reversé dans l'une des boîtes en métal de la grotte pour remercier saint Antoine.

C'est le but de ma promenade en ce jour de l'an. Aller verser quelques pièces et allumer une bougie en mémoire de ma grand-mère.

La grotte reste fidèle à elle-même. Rien ne change si ce n'est de nouvelles plaques accolées au mur pour remercier le saint. De nombreuses bougies éclairent déjà les scènes de la vie du saint. Je réalise que je n'ai pas de monnaie. J'en allume trois. Je souris en repensant à toutes ces fois où j'essayais de calmer les ardeurs de ma grand-mère : « *Vas-y, allume quatre bougies... Mais si !* »

¹ <http://biodiversite.wallonie.be/>.

Et la voilà repartie...

« Tu sais, c'est mon arrière-grand-père Custine qui a rapporté les statues de la gare de Namur ! »

« Il était marchand de veaux et il montait souvent au marché de Namur pour les vendre. »

« Le curé était très content. C'est pour ça qu'il lui a offert le petit Saint-Antoine de la maison. »

« Prends ces trois grosses bougies-là. Mais si, enfin ! »

« Quand tu penses que maman, ton arrière-grand-mère, le laissait prendre la poussière cachée au-dessus de sa garde-robe. Je lui disais : « Enfin maman, on ne laisse pas saint Antoine comme ça ! » mais elle s'en fichait alors j'ai ramené la statue chez moi. »

Silence.

« C'est ton arrière-arrière -grand-père qui rapportait les statues de Namur, juste après le marché, tu savais ? »

« De Durnal, on descendait souvent à Crupet le dimanche avec Papa, Nelly, Marie-Josée et Paula. C'était la fête ! On allait voir le diable ! »

« Dire que maman avait laissé la statue de saint Antoine prendre la poussière au-dessus de sa garde-robe »

« Qu'est-ce que je me suis amusée ici ! »

« Allez mim fi, monte voir le diable ! Je reste près de la statue du curé, sur le banc. Tu sais, mes genoux, maintenant. »

« Savais-tu que c'était mon arrière-grand-père, qui avait rapporté les statues de la gare de Namur, sur son chariot en bois ? »

Silence.

« Ah c'est beau, tu ne trouves pas ? »

« Vas-y, allume ces bougies. Siiii, j'ai des sous, je te dis. »

« Aaaah, je suis contente, j'aime bien venir ici. »

« Tu vois la statue du curé ? C'est lui qui a offert le Saint-Antoine de la famille. »

« Tu as allumé les bougies ? Deux au moins ? »

« Tu sais, c'est mon arrière-grand-père... »

Quelques gouttes d'eau tombent des stalactites. Dehors, il pleuvine à nouveau.

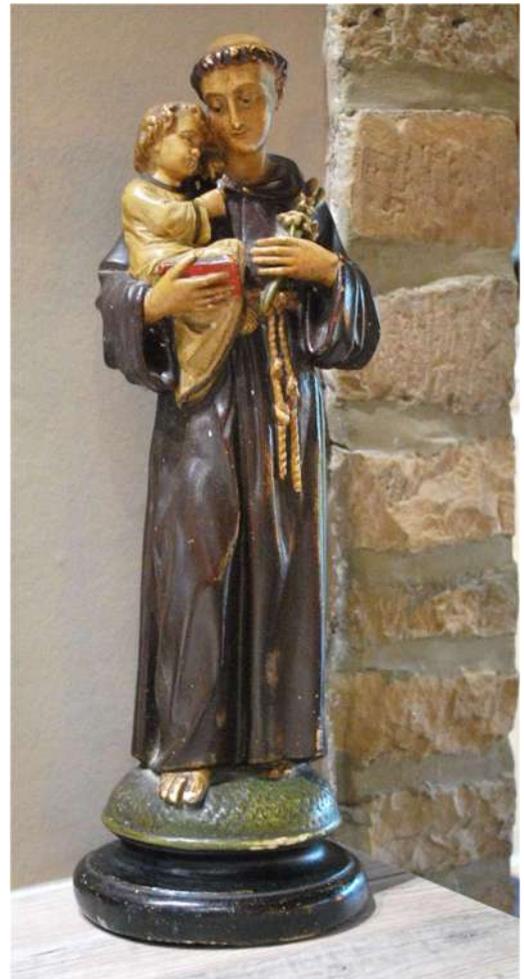
Les flammes des quelques bougies allumées virevoltent au gré des courants d'air.

Deux personnes viennent s'abriter. Nous nous saluons. Des touristes. Ils observent les lieux. Je lis l'étonnement dans leurs yeux.

Avant de m'en aller, je m'assieds sur le banc et médite deux minutes encore, juste à côté du curé.

Venir passer un moment dans cet endroit, c'était notre rituel, à Mamy et moi. Je ne vais pas me recueillir sur sa tombe. À quoi bon ? Si je veux l'honorer, c'est ici que je viens. Ce lieu respire notre lien et il le vivifie à chacune de mes visites.

Depuis le décès de ma grand-mère, la statue est évidemment restée dans la famille. Elle a trouvé refuge chez ma tante, la fille de ma grand-mère.



Anne-Sophie Fadeux

Nosse lingadje - Un grand romancier wallon : Auguste Laloux

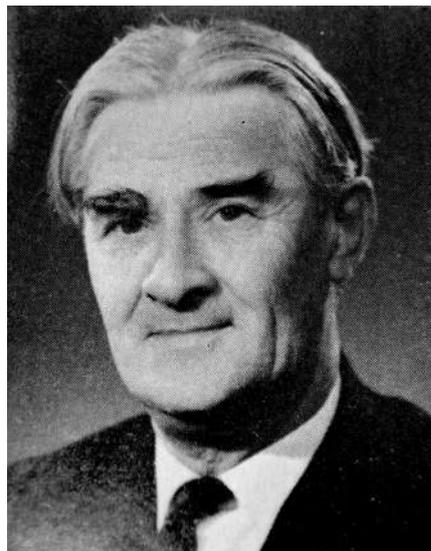
Mès djins,

Pour poursuivre en wallon sur le thème de l'eau, je vous invite à lire un petit morceau de chef d'œuvre. Il s'agit d'un extrait du roman *Li p'tit Bêrt*, d'Auguste Laloux. Cet écrivain, qui vécut à Dorinne de 1906 à 1976, est considéré par beaucoup comme l'un des meilleurs romanciers dans notre langue régionale. Son fils André-Marie a habité Crupet il y a une vingtaine d'années.

Auguste Laloux a su transcrire dans un wallon très riche la façon de parler de ses contemporains, en mêlant le concret et le profond, passant sans cesse d'un point de vue à un autre. Il témoigne ainsi avec force d'une certaine façon de vivre et de penser qui me semble propre à notre région.

Il fut également l'auteur de deux autres romans, *Li curé d'Sautau* et *Pa totès strwètès vôyes*, ainsi que d'un grand nombre de textes parus dans *Les cahiers wallons*.

Dans *Li p'tit Bêrt*, Laloux raconte la vie d'un jeune ouvrier carrier dorinnois qu'un accident va rendre infirme, puis mener à la mort. Dans le passage que je vous propose, Albert se souvient d'une balade en amoureux le long du Bocq, avec Anne, la fille du vieux tonnelier. Leur amourette n'a duré que quelques jours, mais li p'tit Bêrt s'en souvient peu avant de mourir, comme d'un petit miracle, avec la nostalgie de tout ce qui aurait pu se passer autrement. Auguste Laloux décrit à merveille le temps suspendu où les amoureux contemplant la rivière, en silence.



Combin d' timps ont-i d'meurè rasta, aspoyis su lès bâres do Pont do Trau ? L'êwe court, court todi. Èwoù va-t-èle ? W'alans-n', ossi ? Divant do yèsse à l' bate qui baure li ri d' truviès, l'êwe ni boudje nin, dîreut-on. On nè l' veut alè qui d'astchèyance quand one laudje pouyuwe fouye di sauvadje rubarbe î névîye : one tote pitite naçale. Pwis tote li laurdjeû do ri grôle à l' valéye di l'astantche. L'êwe risbictéye si lan èn-èri, en chûlant èt dès spitûres èt do l' chume di tos lès sins. On pau rapaujetéye, nin po longtimps, l'êwe divint prèsséye tot d'on côp ; èle chore : come one coloûte, en vèrinant, èle si stitche èt file ètur deûs rotches. Ôte pau, èle zoubèle en pouÛsselant, iute di saqwants cayaus. Lès finès-yèbes, come one tièstuwe, èle lès cossatche, dès djoûs, dès djoûs d' rote ; èle lès cocheût sins-avenu à lès rauyi. Èt dès totès p'titès blankès fleûrs montenut flori au d'zeûs.

(...)

À ç' momint-là, dès nûléyes di warmayes s'évolint do ri, di d' pa-d'zeûs l'êwe. Il è v'neut, il è v'neut. One pâre one, èle batenut leûs-aîyes à galop po montè, pwis èle si léyenut rid'tchinde. Èle rimontenut à dadaye po r'toumè, èt todi ça qui va. En stritchant au lon trwès rwèdès quéwes, co pus fines qui dès corons d' nwâr filèt. Ane ènn'a yeû dins sès tch'vias. Li p'tit Bêrt lès-î rôsteut pontieûsemint. Ane sorieut en l' waîtant : « Savoz bin qu'i-gn-a brâmint qui dîrint qui vos-èstoz on drole di galant ?

— Èt vos, qu'è d'djoz ?

— Ô, mi ! ... Qui c'èst damadje, nos deûs. »

Auguste LALOUX, *Li p'tit Bêrt*, Éditions EPECE, Ciney, 1969, p.161.

Vous pouvez entendre cet extrait lu par mes soins à l'adresse suivante : <https://youtu.be/7Le21noZS4o>.

Traduction (approximative)

Combien de temps sont-ils restés, appuyés immobiles à la balustrade du Pont du Trou ? L'eau court, court toujours. Où va-t-elle ? Et nous, où allons-nous ? Avant le barrage, l'eau ne bouge pas, dirait-on. On ne la voit avancer que par hasard, quand une grande feuille poilue de rhubarbe sauvage y flotte, comme une toute

petite barque. Puis toute la largeur du ruisseau s'écroule en bas du barrage. L'eau rebondit en arrière en bouillonnant, éclaboussant, écumant dans tous les sens. Elle s'apaise un peu, puis soudain accélère; elle se précipite : comme une couleuvre, en ondulant, elle passe en filant entre deux rochers. Ailleurs, elle sautille et jaillit en gouttelettes, entre quelques cailloux. Elle tire avec obstination sur les herbes fines, jour après jour, elle les secoue sans parvenir à les arracher. Et de toutes petites fleurs blanches viennent fleurir par-dessus.

(...)

À ce moment-là, des nuées d'éphémères s'envolaient au-dessus du ruisseau. Il en venait, il en venait... Une à une, elles battent des ailes pour s'élever, puis se laissent redescendre. Elles remontent à toute vitesse pour retomber, sans cesse. Elles ont la queue hérissée de trois fils fins et noirs. Anne en a eu dans les cheveux. Le petit Bert les lui retirait délicatement. Anne souriait en le regardant : « Tu sais que beaucoup diraient que tu es un drôle de galant ? »

— Et toi, qu'en dis-tu ?

— Oh, moi ? Que c'est dommage, nous deux. »

Les romans de Laloux ne sont pas faciles à trouver — c'est un scandale !

La bibliothèque de Gesves possède toutefois un exemplaire de *Li p'tit Bêrt*.

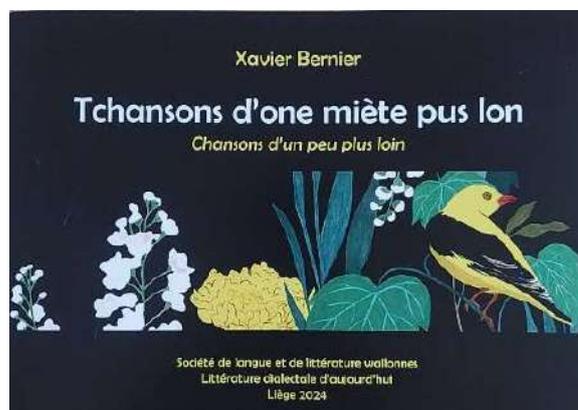
Ses deux autres romans ont été réédités récemment. Vous pouvez vous procurer *Li curè d' Sautau* auprès des *Rèlîs Namurwès* (<https://www.relis-namurwes.be/oeliv.htm>) et *Pa totès strwètès vôyes* à la Société de Langue et Littérature wallonnes (<https://sllwallonnes.com/commander/>).

Xavier Bernier

Tchansons d'one miète pus lon

Xavier Bernier nous informe qu'il vient d'éditer un livre de textes de chansons en wallon. Il s'intitule *Tchansons d'one miète pus lon*. Il est en vente dans les librairies Point-virgule et Papyrus, à Namur. Il est également possible de s'en procurer chez ses parents (Rue St-Joseph, 5). Des exemplaires devraient également être mis en dépôt au Pachis, au Pigeonnier, ainsi qu'au Point Info Tourisme.

Les personnes intéressées peuvent également envoyer un mail à berxa2001@yahoo.fr.



**la maison
du cadeau**
Jacqueline MACOR - PESESSE

CADEAUX, SOUVENIRS
& ACCESSOIRES DECORATIFS

rue Haute, 9
5332 CRUPET
083 69 94 44



Le Pachis

**TAVERNE
RESTAURANT**

Rue Haute, 8 - 5332 CRUPET - Tél.: 083 68 99 10

Les Jacmart, bourgmestres de Crupet

Bernadette Bournonville, de Mozet, est l'arrière-arrière-petite-fille de Calixte Jacmart, qui fut bourgmestre de Crupet à la jointure des XIX^e et XX^e siècles. Elle a retrouvé des documents et d'anciennes photos de cette famille et a proposé de les partager avec les lecteurs de Crup'Échos.

Les origines

La famille Jacmart, qui a donné deux bourgmestres à Crupet, est originaire de Noisieux. C'est là, qu'au XV^e siècle, apparaît la lignée des écuyers Jacmart (ou Jacquemart) de Noisieux. L'un d'eux, Pierre Jacmart, né vers 1588 et décédé vers 1650, fut lieutenant à la compagnie du seigneur de Somval, échevin à Noisieux et bourgmestre du ban de Fronville. Son petit-fils, Jean Philippe Joseph (°1656 Noisieux) s'établira à Spontin où il décédera en 1742. Il est cité, en 1710, comme échevin de la haute cour de Spontin. Son fils, Jacques Nicolas (°1700 Spontin †1772 Spontin) sera lui aussi échevin et mayer de la haute cour de Spontin de 1740 à 1770. Il apparaît donc que les Jacmart ont toujours été fort impliqués dans la gestion et l'administration de leur village¹.

Pour comprendre ce qui suit, il faut rappeler la situation « particulière » de la paroisse de Jassogne et du village de Durnal jusqu'en 1850. Comme le montre la carte ci-dessous, la paroisse de Jassogne s'étendait sur les communes (avant 1977) de Crupet, Assesse et Durnal. Pour les affaires civiles, son territoire dépendait principalement du comté de Namur, avec toutefois des terres relevant de la principauté de Liège, à Durnal et Mianoye. Au début de la période française, Jassogne fut une commune indépendante durant 10 ans (1796-1806), avant d'être rattachée à Crupet², la paroisse étant déjà dépecée en 1803³. Durnal, qui n'était alors qu'un hameau de Spontin, ne fut élevé au rang de paroisse qu'en 1846 et de commune qu'en 1850.

Dès lors, un baptême, mariage ou décès enregistré dans la paroisse de Jassogne n'implique pas nécessairement que les personnes concernées habitaient à Jassogne, au sens où nous l'entendons aujourd'hui.

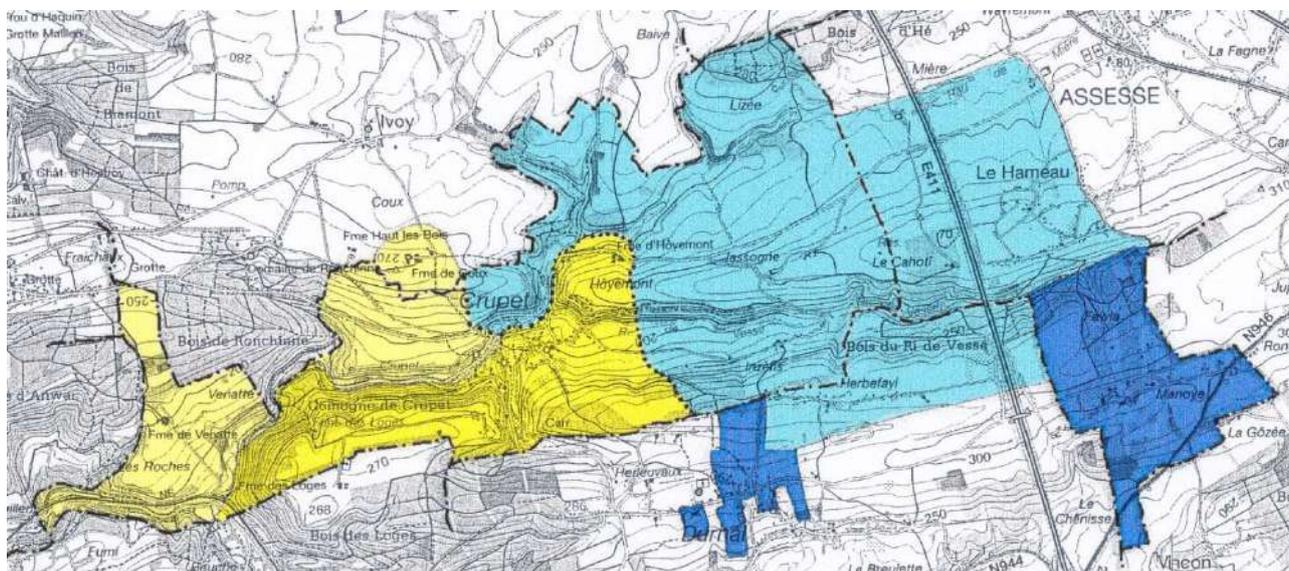


Fig. 1. Légende : ligne interrompue d'un point pour les limites des communes avant 1977 ; pointillés pour la limite entre Crupet et Jassogne de 1796 à 1807 ; jaune (Crupet) et bleu (Jassogne) pour les paroisses ; jaune foncé et bleu foncé pour les enclaves liégeoises (Crupet, nord de Durnal et Mianoye) ; jaune clair et bleu clair pour les fiefs namurois.

© Dessin H. Labar, 2008, sur un fond de carte I.G.N. 1/50.000^e.

Mais revenons aux Jacmart. Thomas (°1746 Spontin †1835 Spontin), le fils de Jacques Nicolas, avait épousé Marie Wouez, en 1773 à Jassogne. Le couple aura huit enfants, de 1774 à 1790, tous baptisés à Jassogne. La famille habitait à Durnal, le long du « chemin d'aisance » correspondant de nos jours à la rue Élisabeth.

¹ Source : généalogie de Jean Bournonville sur geneanet.org.

² Jean-Louis JAVAUX & Hugues LABAR, *Crupet, enclave liégeoise à l'existence compliquée in Crupet, un village et des hommes en Condroz namurois*, S.A.N., 2008, p. 106.

³ Mianoye fut rattaché à Assesse, Durnal à Spontin et Jassogne à Crupet.

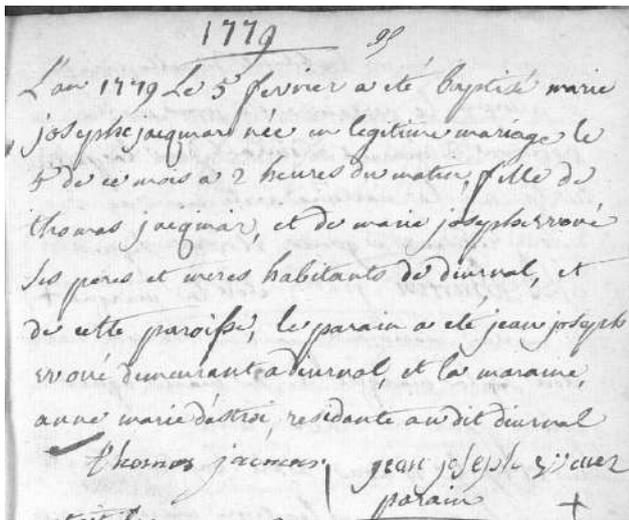


Fig. 2. Acte de baptême, à Jassogne, de Marie Joseph Jacmart, fille de Thomas, précisant que les parents habitent à Durnal. © RP de Jassogne, acte du 05.02.1779.

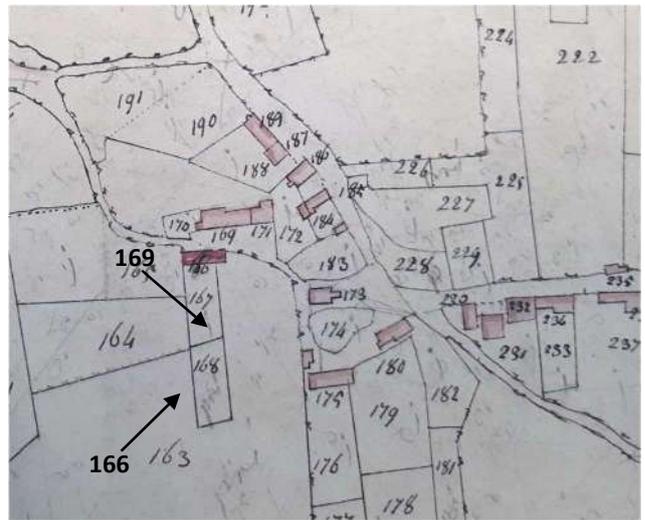


Fig. 3. Situation des deux maisons de Thomas Jacmart à Durnal (parcelles n°166 et n°169). © Cadastre, Plans de 1812, n°28, Spontin, section C.

En 1812, Thomas était propriétaire de deux bâtiments¹ situés l'un en face de l'autre le long de ce chemin. La maison la plus importante² occupait la parcelle n°166 (section C de Durnal) ; celle en face, sur la parcelle n°169, lui a été léguée³ par son frère Henri en 1786.

Jean François Jacmart, fermier de la grande cense de Jassogne

Jean François (°1774), leur fils aîné, épouse Marie Anne Dewart à Crupet le 22.10.1820. Elle est la fille d'Hubert Dewart, meunier et fermier de la cense du château.

À la naissance de leur premier enfant, Marie Catherine, le 06.02.1821, la mère Marie Anne vit à Crupet – sans doute à la ferme du château – mais le père Jean François réside encore à Durnal. Le 16.07.1823, à la naissance de la deuxième fille, Marie Françoise, Marie Anne habite toujours à Crupet mais Jean François est alors établi à Sovet, hameau de Croix. C'est là que naîtront les trois derniers enfants du couple : Joseph, Anne et Calixte.

La famille ne résidera à Croix que le temps d'un fermage (9 ans). En 1834, Jean François et Marie Anne quittent Croix pour reprendre la grande cense de Jassogne. Celle-ci avait été gérée pendant une quarantaine d'années par la famille Morimont : Perpète d'abord, puis son fils Antoine François. À partir de là, trois générations de Jacmart tiendront la ferme durant cent ans.

Selon le cadastre de 1833, la grande cense appartient alors au comte de Gourcy, rentier à Taviers. Ses terres à Crupet totalisent 278 ha, dont environ 100 ha de prés, pâtures ou terres agricoles sur Jassogne⁴.

En 1846, huit personnes résident à la ferme : le couple Jacmart-Dewart, leurs cinq enfants, deux domestiques et un berger⁵. Jean François décède à Jassogne le 04.07.1849.

Calixte⁶ Jacmart senior, 6^e bourgmestre de Crupet (1890-1907)

Calixte Jacmart est né à Sovet (Croix) le 13.10.1833 ; c'est le 5^e et dernier enfant de Jean François. À Lustin, le 06.01.1859, il épouse Joséphine Morimont. Elle est la fille d'Arnould Morimont, fermier à Lustin. Elle était une parente éloignée⁷ des Morimont qui occupèrent la grande cense de Jassogne au début du XIX^e siècle. À la fin de 1859, à 26 ans, Calixte exploite la grande cense pour son compte, sa mère, son frère et ses sœurs ayant quitté la ferme les uns après les autres.

¹ A.É.N., Cadastre, n°1280, Spontin

² Importance jugée au regard de la catégorie de la maison : 5^e cat. pour le n°166 ; 6^e cat. pour le n°169.

³ A.É.N., Notariat, n°4433, notaire Delhaise, acte du 08.03.1786.

⁴ A.É.N., Cadastre, n°637, bulletins des propriétés, Crupet. Ces 278 ha représentaient 28,5 % de la superficie communale.

⁵ A.É.N., Commune de Crupet, n°1192, registre de la population, 1846-1860.

⁶ Ses prénoms étaient Pierre François Calixte, mais se faisait appeler par son 3^e prénom.

⁷ L'arrière-arrière-grand-père de Joséphine Morimont était le grand-père de Perpète Morimont.



Fig. 3. Calixte Jacmart sr en 1896.
© Coll. B. Bournonville.



Fig. 4. Joséphine Morimont.
© Coll. B. Bournonville.

Le couple Jacmart-Morimont aura neuf enfants, dont sept garçons. Joséphine meurt à 47 ans, le 14.02.1882, laissant Calixte avec huit enfants¹ de 8 à 22 ans.

En plus de la gestion de la ferme, Calixte se spécialise dans le commerce de chevaux. À ce titre, il est cité régulièrement parmi les propriétaires d'étalons retenus pour l'amélioration de la race chevaline : par exemple en 1885 avec un rouan ardoisé de 4 ans qui avait obtenu un 2^e prix l'année précédente et en 1894 avec un rouan de 2 ans².

À cette époque, Calixte est bien secondé, par quatre de ses fils, restés célibataires,

à savoir Charles (°1861), Calixte jr (°1868), Firmin (°1871) et François (°1873).

Aux élections de 1875, Calixte se présente aux suffrages sur la liste catholique ; il est élu conseiller. Suite aux élections de 1878³, il est nommé échevin⁴. Il est réélu échevin suite aux élections communales de 1881.

Celle-ci se déroula alors que partisans de l'école publique et de l'école libre s'opposaient durement. Quatre mois plus tôt, suite aux élections provinciales et législatives, les catholiques de Malou avaient balayé les libéraux de Frère-Orban, qui seront dès lors écartés du pouvoir pendant 30 ans. Mais à Crupet, cette guerre scolaire ne change pas grandchose, les catholiques avaient le pouvoir et le gardent⁵.

Calixte est à nouveau élu en 1887. Il est reconduit comme échevin⁶, le bourgmestre étant alors Théodore Beguin, fermier à la rue Basse. Durant la période où il fut échevin, ce sont les aménagements de nouvelles voiries qui occupèrent essentiellement le conseil communal.

Théodore Beguin décède le 11.06.1890, et Calixte est choisi comme bourgmestre pour lui succéder.

Les affaires que Calixte eut à gérer durant son mayorat nous sont connues au travers des décisions du conseil communal⁷. Il s'agit généralement de problèmes de gestion courante, comme les comptes et budgets communaux, les ventes de bois, la gestion de la caisse de bienfaisance, la réfection des voiries, l'instruction communale, les salaires des fonctionnaires communaux, les concessions du cimetière, ...

Mais d'autres sujets plus particuliers sont à mettre en évidence.

De 1891 à 1893, le financement des voiries menant à Yvoir et Lustin est problématique.

En 1892, le conseil communal accède à la demande des paroissiens d'Ivoy d'être rattachés à Maillen. Par contre, en 1898, il s'oppose à la demande de rattacher Venatte à la paroisse de Mont, car « *un nouveau démembrement soulèverait le mécontentement général des administrés* ».

À partir de 1894, et pendant plus de 12 ans, la construction d'un réseau de distribution d'eau et les conflits, puis les accords, avec la S.I.E.A.F.B⁸. vont beaucoup occuper les édiles communaux. Crupet était alimenté depuis plus de cent ans par le Ry de Gence. En 1894, la commune se plaint auprès de la S.I.E.A.F.B. qui vient d'acheter la source du Ry de Gence à la commune de Durnal : l'approvisionnement en eau n'est plus assuré

¹ Le dernier fils, Donat Joseph, est décédé à 8 mois.

² *Mémorial administratif*, Namur, 1885, p. 1276 ; 1894, p. 1448.

³ À l'époque, les conseillers communaux étaient remplacés par moitié tous les 3 ans. Des explications détaillées sont reprises dans l'encadré en fin d'article.

⁴ A.É.N., *Administration provinciale*, n°401, nominations des bourgmestres et échevins.

⁵ Une carte figuratives des élections communales du 19.10.1884 est accessible à l'adresse <https://uurl.kbr.be/1404124>.

⁶ A.É.N., *Administration provinciale*, n°402, nominations des bourgmestres et échevins.

⁷ A.É.N., *Commune de Crupet*, n°2, registre du conseil communal, 1891-1912.

⁸ La S.I.E.A.F.B. était la Société Intercommunale des Eaux de l'Agglomération et des Faubourgs de Bruxelles. Elle sera remplacée par la C.I.B.E., puis VivAqua.

convenablement à Crupet. En 1896, suite à un règlement à l'amiable, la S.I.E.A.F.B. s'engage à fournir quotidiennement 80.000 l et à construire deux fontaines. En 1898, deux tronçons d'adduction sont mis en adjudication, puis, en 1899, un prolongement vers Houémont. En 1901, a lieu l'inauguration des « *aives de Crupet* », avec la mise en fonction d'une demi-douzaine de fontaines publiques. En 1905, un nouveau conflit éclate avec la S.I.E.A.F.B. qui, sans l'accord de la commune, a placé des conduites depuis les sources à Crupet jusqu'à Bauche : 3.860 m de voirie sont dégradés et la commune réclame 50.000 Fr de dommages et intérêts. En 1906, la S.I.E.A.F.B. devient propriétaire des captages et la délimitation d'une zone de protection est actée.

D'autres affaires l'occuperont, comme en 1900 l'intérêt marqué pour le vicinal Sorée-Bauche-Yvoir, ou de 1902 à 1904 les travaux à réaliser aux écoles. C'est à partir de cette époque que la commune commence à recourir à l'emprunt.

Bien que Calixte ne fut pas vraiment à la manœuvre, vu que c'était géré par la paroisse, le grand événement de son second mandat est bien entendu la construction de la grotte, avec l'inauguration en grandes pompes le 12.07.1903. Celle-ci marque aussi le début de l'essor touristique de Crupet avec l'ouverture de plusieurs cafés et auberges, ce qui ne fut pas sans influence sur l'évolution des infrastructures de la commune.

En mai 1906, Calixte préside son dernier conseil communal. Il décède à Jassogne le 21.02.1907.

Calixte¹ Jacmart junior, 9^e bourgmestre de Crupet (1912-1933)

Au début du XX^e siècle, les quatre fils célibataires de Calixte *sr* gèrent la grande cense. En outre, Calixte *jr* poursuit le commerce de chevaux, avec les mêmes résultats que son père², tandis que Firmin tient un négoce d'engrais.

Mais Calixte *jr* est aussi intéressé par la chose publique et, suivant les traces paternelles, il va aussi s'impliquer dans la vie communale. Quelques mois après le décès de son père, il se présente aux élections du 20.10.1907, est élu et prête serment comme conseiller le 26.01.1908. Le bourgmestre est alors Jules Jadot, remplacé en



Fig. 5. Les frères Joseph (debout) et Calixte Jacmart *jr* (assis), vers 1900-1905. © Coll. B. Bournonville.



Fig. 6. Calixte Jacmart *jr* et le garde-chasse Ernest Pesesse. © Coll. B. Bournonville.

¹ Ses prénoms étaient Isidore Calixte, mais se faisait appeler par son 2^e prénom.

² *Mémorial administratif*, Namur, 1923, p. 808.

janvier 1912 par le comte Ferdinand Dumonceau de Bergendael, propriétaire à Venatte. Mais celui-ci décède rapidement, le 24.03.1912. Calixte jr prend alors le mayorat et dirige son premier conseil communal¹ le 26.05.1912.

Les sujets de discussion au sein du conseil relèvent essentiellement de la gestion courante. Toutefois, le recours à l'emprunt, notamment pour la réfection de chemins, est plus fréquent. Le début de l'année 1914 est surtout marqué par l'arrivée du téléphone. Le premier poste est installé chez Joseph Collot et le deuxième doit être placé chez le bourgmestre, à Jassogne.

Le dernier conseil d'avant-guerre se tient le 06.08.1914, le suivant n'aura lieu que le 23.01.1915. Si Crupet a été relativement épargné lors de l'invasion – contrairement à Durnal, Évrehailles et surtout Spontin – il n'en reste pas moins que la gestion de la commune en ces temps de guerre ne fut pas aisée. Ainsi, en avril 1915, 8 chômeurs furent désignés pour le concassage de pierres destinées à la réparation des chemins. Mais il fallut surtout répondre aux exigences de l'occupant, notamment pour les réquisitions et, en décembre 1916, la déportation de Crupétois pour le travail obligatoire.

Les premières élections communales d'après-guerre sont organisées en juin 1921 et Calixte jr est reconduit comme bourgmestre. Sa liste remporte 5 des 7 sièges de conseillers à pourvoir.

À partir de 1925, et durant une dizaine d'années, le grand chantier sera le raccordement des habitations au réseau électrique. Avec, par exemple, en 1930, l'électrification de l'église.

De 1923 à 1927, la vente des sources du Wageroux à Yvoir et des Squasses à Godinne est âprement discutée².

Aux élections d'octobre 1926, la liste du bourgmestre perd un siège, mais conserve la majorité³.

Le 17.06.1928, Crupet est en effervescence avec les festivités du 25^e anniversaire de la grotte. Et deux ans plus tard, la commémoration du centenaire de la Belgique est marquée par la plantation du hêtre pourpre du ballodrome.

C'est sans doute l'un des derniers événements marquants auxquels participe Calixte jr. En effet, à partir de mars 1930 il est de plus en plus souvent absent du conseil communal. Sans doute atteint par la maladie, il ne participe qu'à deux conseils en 1932.

Calixte jr se présente néanmoins aux élections du 09.10.1932 et est réélu. Il préside son dernier conseil comunal le 08.01.1933 au cours duquel les nouveaux élus prêtent serment⁴. Il décède le 05.06.1933.



Fig. 7, 8 et 9. Trois des frères de Calixte jr. De gauche à droite : Firmin, François et Auguste, échevin de Durnal. Les deux premiers sont accompagnés du garde-chasse Ernest Pesesse. © Coll. B. Bournonville.

¹ A.É.N., *Commune de Crupet*, n°2, registre du conseil communal, 1891-1912.

² A.É.N., *Commune de Crupet*, n°3, registre du conseil communal, 1912-1930.

³ A.R.W., *Vers l'Avenir*, 16-17.10.1926.

⁴ A.É.N., *Commune de Crupet*, n°5, registre du conseil communal, 1932-1940.

Dans les mois qui suivent, les deux frères survivants, François et Firmin, remettent l'exploitation de la grande cense à Désiré Warzée. Ils se retirent alors à Crupet où il décéderont, respectivement, en 1937 et 1939.

D'autres Jacmart impliqués dans la vie publique

Joseph (°1859 †1908), le fils aîné de Calixte sr (Fig. 5), s'était installé à Anhée. Son fils Calixte (°1887) fut bourgmestre d'Anhée. Comme son oncle, il était marchand de chevaux.

Auguste (°1863 †1926), le 3^e fils de Calixte sr, fut échevin à Durnal. Son 5^e enfant, Joseph (°1894 †1963), brasseur de profession, fut bourgmestre de Durnal de 1927 à 1948. Le début de son mayorat a été marqué par la construction de la salle du Cercle Albert¹.

Par ailleurs, deux cousins de Calixte sr furent prêtres. Ces deux fils de Jacques et Marie Thérèse Charlot décédèrent très jeunes. Thomas Ferdinand (°1820 †1842) était vicaire à Crupet quand il mourut à seulement 22 ans. Henri Alexandre (°1825 †1856) était chapelain de l'église de Beez, mais pour des raisons de santé il était revenu chez ses parents à Crupet, où il officia également comme vicaire².



Fig. 10. La stèle funéraire de Charles, Calixte, François et Firmin Jacmart dans le cimetière de Crupet. © H. Labar, 26.04.2024.

Crayons généalogiques de la famille Jacmart : les deux fils de Thomas Jacmart

Jean François Joseph Louis Jacmart 1774-1849 & 1820 Marie Anne Josèphe Dewarte 1792-1870

1. Marie Catherine Jacmart 1821-1893 & 1849 Auguste Joseph Dive 1813-1896
2. Marie Françoise Joséphine Jacmart 1823- & 1850 Auguste Antoine Joseph Jacmin 1819-
3. Joseph Jacmart 1827-1898 & 1859 Florence Augustine Delvosal 1819-
- 3.1. Maria Florence Joseph Jacmart 1862- & 1887 Stéphane Bouchat
4. Anne Joseph Ferdinande Jacmart 1829-1857
5. **Pierre François Calixte Jacmart** 1833-1907 & 1859 Joséphine Morimont 1834-1882
- 5.1. Joseph Hubert Jacmart 1859-1908 & 1886 Marie Thérèse Bailly 1862-1926
- 5.1.1. Calixte Jacmart 1887-
- 5.1.2. Joséphine Jacmart 1888-1943
- 5.1.3. Firmin Jacmart 1890-1977
- 5.1.4. Georges Jacmart 1892-1968
- 5.2. Charles Joseph Jacmart 1861-1922
- 5.3. Auguste Jacmart 1863-1926 & 1886 Élise Charlot 1864-1935
- 5.3.1. Paula Marie Alphonsine Jacmart 1887-1899
- 5.3.2. Dieudonnée Marie Thérèse Jacmart 1889-1969
- 5.3.3. Marie Joseph Valérie Jacmart 1891-1892
- 5.3.4. Valérie Marie Joséphine Jacmart 1893-1957
- 5.3.5. Joseph Auguste Alphonse Élisé Jacmart 1894-1963
- 5.4. Catherine Marie Thérèse Jacmart 1866-1920 & 1890 Émile Joseph Henri Blavier 1864-1915
- 5.4.1. Marguerite Blavier 1891-
- 5.5. **Calixte Isidore Jacmart** 1868-1933
- 5.6. Valérie Marie Joseph Jacmart 1870-1922 & 1893 Jules Lucien Joseph Laduron 1866-1935
- 5.7. Firmin Marie Léopold Jacmart 1871-1939
- 5.8. François Marcellin Joseph Jacmart 1873-1937
- 5.9. Donat Joseph Jacmart 1878-1878

Jacques Jacmart 1784-1852 & 1819 Marie Thérèse Joseph Charlot

1. Thomas Joseph Ferdinand Jacmart 1820-1842
2. Auguste Joseph Jacmart 1823-1860
3. Henri Joseph Alexandre Jacmart 1825-1856
4. Lambertine Marie Josèphe Jacmart 1827-1851
5. Désirée Anne Marie Jacmart 1830- & 1866 Laurent Jean Joseph Pirlot

¹ Roger COCHART, *Durnal - Archives et mémoire collective*, chez l'auteur, 1992, pp. 48-51.

² A.R.W., *L'Ami de l'Ordre*, 15.05.1856.

L'organisation des élections communales quand les Jacmart étaient bourgmestres

Le vote censitaire fut instauré en Belgique par la loi du 03.03.1831. Seuls les citoyens masculins payant un certain montant d'impôt (cens) étaient admis à voter. Le cens variait selon le type d'élection (communale, provinciale, ...) et la localisation (plus élevé dans les villes que les campagnes). Les montants furent revus par la loi du 12.03.1848. À cette date, les électeurs représentaient moins de 2% de la population. Le cens fut encore abaissé par la loi du 12.06.1871.

La loi communale du 30.03.1836 prévoyait le renouvellement par moitié du conseil communal tous les 3 ans. Dans le cas d'une commune comme Crupet (moins de 1.000 habitants), le conseil était composé d'un bourgmestre, de deux échevins et de quatre conseillers communaux. S'il n'y avait pas au moins 25 électeurs capables de payer le cens minimum, le plancher était abaissé afin d'atteindre ce nombre de 25. Mais cette règle ne fut pas appliquée semble-t-il à Crupet où on comptait en moyenne une quarantaine d'électeurs, généralement les chefs de famille propriétaires de leur maison.

Par la suite, la loi électorale de 24.08.1883 permit aux « capacitaires » de voter également, c'est-à-dire les hommes qui possédaient un certain niveau d'instruction ou occupaient des fonctions de responsabilité.

Trois élections communales furent organisées sur ces bases les 19.10.1884, 16.10.1887 et 19.10.1890.

Puis, loi du 18.04.1893 introduisit le vote obligatoire, donc universel, mais plural : certains électeurs disposaient de 4 voix lors des élections communales. Par ailleurs, le renouvellement partiel passa à 4 ans, les mandats courant pour 8 ans.

Des élections eurent alors lieu les 17.11.1895, 15.10.1899, 18.10.1903, 20.10.1907 et 15.10.1911.

Les élections furent suspendues pendant la Première Guerre et les mandataires communaux restèrent en place une dizaine d'années.

La loi électorale instaurant le suffrage universel masculin fut votée à la Chambre le 10.04.1919 et au Sénat le 06.05.1919. Puis, la loi sur l'électorat communal du 19.02.1921 attribua le droit de vote aux femmes. Par la même occasion, il fut décidé que les conseils communaux seraient renouvelés intégralement tous les 6 ans.

Les élections communales de l'Entre-Deux-Guerres se tinrent les 24.04.1921, 10.10.1926, 09.10.1932 et 16.10.1938.

Bernadette Bournonville – Hugues Labar



RÉPAR-CUIR
Rue St Joseph, 9 - 5332 CRUPET
083 69 96 82

Vêtements, cuir daim - skaï - mouton retourné, ...
Technique spéciale de vulcanisation sur cuir lisse,
réparation de déchirures, trous, griffes, brûlures, ...

CORDONNERIE
Chaussures, sacs, vestes en cuir, ...

CERTIFIÉ PARABOT et AMBIORIX
Membre de la Fédération nationale de la chaussure

Rue Léopold, 4 - 5500 DINANT
0474 39 99 13

TECHNIQUE SPÉCIALE DE VULCANISATION

Crupet85 ... et le retour de la brocante

Comme c'est le cas depuis de nombreuses années, l'ASBL Crupet85 continuera à organiser des événements tout au long de 2024. Et l'arrivée de nouveaux membres bénévoles encourage les responsables à persévérer.

La saison a commencé par le goûter des seniors en février.

La maintenant traditionnelle Chasse aux Œufs du Lundi de Pâques a connu un beau succès, malgré quelques annulations de participants en dernière minute en raison d'une météo peu clémente.



Qui cherche trouve ! © H. Labar, 01.04.2024.

L'événement majeur de début de saison estivale sera la « **37^e Brocante de Crupet** » le **dimanche 2 juin**. Après l'annulation des éditions 2020 et 2021 pour des raisons sanitaires et de celle de 2023 à cause des travaux dans le centre du village, on espère que cette édition sera la première d'une nouvelle longue série.

Dans une ambiance propice à la détente et la flânerie, les membres de Crupet85, épaulés par de nombreux et précieux bénévoles, vous accueilleront avec convivialité et bonne humeur aux anciennes écoles. Dès les premières lueurs du jour, ils proposeront aux plus matinaux un petit déjeuner. Tout au long de la journée, ils seront encore là pour satisfaire les petites faims et les grandes soifs.

120 exposants et entre 3.000 et 4.000 visiteurs sont attendus dans les rues du centre et sur le ballodrome.

En raison de contraintes de sécurité (accès pour les pompiers) et d'autres liées au nouveaux aménagements rue Haute, quelques modifications d'emplacements ont été nécessaires.

Afin de faciliter l'accès, une navette de bus sera organisée de 9 h à 17 h entre le terrain de football d'Assesse et l'entrée de la brocante (rue Saint-Joseph).

En seconde partie d'année, pensez à réserver quelques dates :

- la **kermesse** de Crupet se tiendra le dernier week-end de septembre, avec le traditionnel barbecue du dimanche et le lundi des Crupétois ;
- la marche grimée dans le village et le repas d'**Halloween** ;
- **Saint-Nicolas** viendra visiter les enfants sages fin novembre début décembre ;
- la **marche gourmande** parcourra les rues du village le **samedi 14 décembre**.

**37^{ème} BROCANTE
DU DIABLE DE CRUPET**

Navette de bus au départ
du foot à Assesse de
9h à 17h

9€
/ 2 MÈTRES

RESTAURATION
ET BUVETTE
SUR PLACE

**DIMANCHE
2 JUIN 2024**

ENTRÉE GRATUITE

**85
CRUPET 85**
Organisé par
Crupet 85 asbl

NOSTALGIE

DE 8H À 17H
Déballage de 5h à 8h
<https://tally.so/r/nW5IKJ>

Inscriptions

l'avenir

Renseignements :
Pierre Marchal +32 473 97 91 98
marchal.pierrepaul@gmail.com

Marche ADEPS – ASBL PARC

À vos agendas !! Cette année encore, l'ASBL PARC mettra en ordre de marche, cela va de soi, quatre circuits de 5, 10, 15 et 20 km.



Attention à la modification de date ! La marche sera organisée le **dimanche 18 août** et non plus le dernier dimanche du mois. Cette organisation rencontre chaque année un immense succès, la qualité des circuits et de la logistique est soulignée avec beaucoup d'enthousiasme par l'ADEPS.

Nous comptons sur votre présence !

Aménagement du cœur de Crupet 2022-2023 – Liste des plantes

En automne 2023, le bureau d'études Atelier Paysage, auteur du projet, a finalisé avec l'aide d'une entreprise de parcs et jardins, les plantations de la rénovation du cœur de Crupet entre la place de l'église et le carrefour de la rue Saint-Joseph, sur le parking du Centre, sur le nouveau parking du Tige, le long des nouvelles venelles de l'Église et Saint-Antoine, sans oublier le parvis de la grotte.

En résumé, deux nouveaux tilleuls à petites feuilles ont été plantés sur la place de l'Église et à l'entrée du parvis de la grotte.

Des merisiers (cerisiers sauvages de nos forêts) ont été plantés à l'entrée du parking du Centre et au carrefour de la rue Saint-Joseph. Des érables champêtres encadrent les deux parkings.

Des arbres de grandeur moyenne (< 10m), pommiers, aubépines d'ornement, poiriers sauvages et cornouillers mâles, rythment l'espace en face de la place de l'Église, le parvis de la grotte et le nouveau parking du Tige.

Tous ces arbres et arbustes, qui rappellent les forêts environnantes, vont donner progressivement un très beau cachet « nature » et contrebalancer les « aménagements minéraux ». On trouve bien sûr aussi des zones de gazon, des prairies fleuries et des mélanges de fleurs spécifiques au pied des vieux murs.

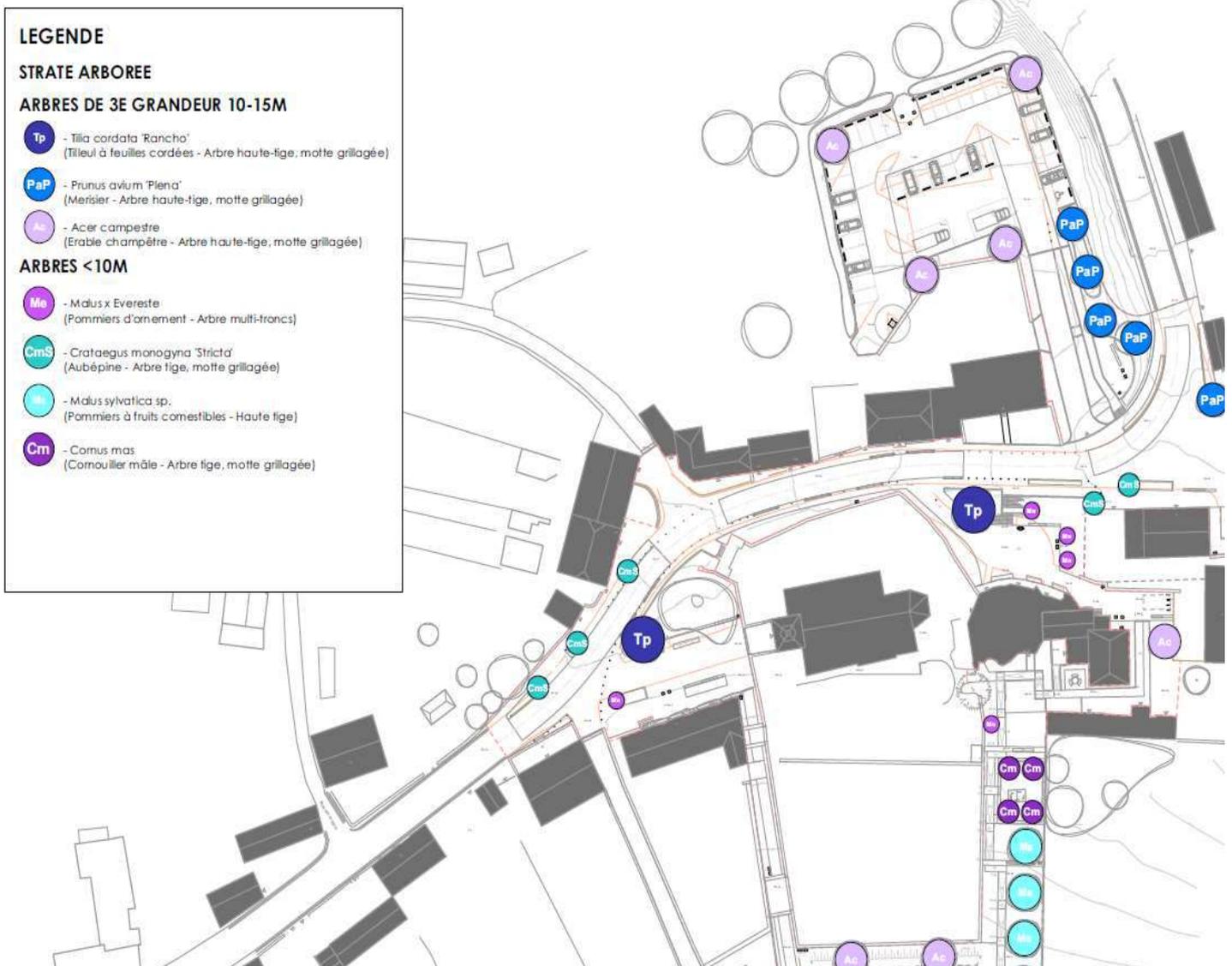


Fig. 1. Plan de la strate arborée du cœur de village. ©Atelier Paysage 2023.

STRATE ARBOREE		
Arbres de 3e grandeur 10-15m		
AC	Arbre	Erable champêtre
TP	Arbre	Tilleul à feuilles cordées
PaP	Arbre	Merisier
Arbres < 10m		
ME	Arbre multi	Pommier d'ornement
CmS	Arbre	Aubépine
Cm	Arbre	Cornoullier mâle
Fruitiers (verger du tige)		
Ms	Fruitière	Pommier à fruit variété RGF à préciser
M1	Fruitière	Pommier
M2	Fruitière	Pommier
M3	Fruitière	Pommier
M4	Fruitière	Poirier
M5	Fruitière	Mirabellier
BULBES		
	Bulbe	Ail d'ornement
	Bulbe	Tulipe blanche
	Bulbe	Tulipe noire
	Bulbe	Narcisse
PLANTES GRIMPANTES		
	Grimpante	Clématite
	Grimpante	Clématite de printemps
	Grimpante	Chèvre feuille
	Rosier	Rosier
	Rosier	Rosier

Fig. 2. Liste des plantes (sans nom scientifique).
© Atelier Paysage.

STRATE ARBUSTIVE + GRAMINEES/VIVACES		
Mélange vivaces (pied de murs soleil)		
1	Vivace	Rose trémière
2	Vivace	Lavatères arbustif
3	Vivace	Valériane rouge
4	Vivace	Origan
5a	Vivace	Gypsophile
5b	Vivace	Verveine de Buenos Aires
5c	Vivace	Alchemille
5d	Vivace	Achillée
Massifs drainant		
6	Graminée	Laïche noire
7	Vivace	Herbe à chat
8	Graminée	Canche cespiteuse
Massifs ornementaux		
9	Graminée	Calamagrostide
10	Graminée	Laïche
11	Fougère	Fougère mâle
12	Vivace	Rudbéckie pourpre
13	Vivace	Gaura
14	Vivace	Géranium Bec de grue
15	Vivace	Géranium vivace
16	Arbuste	Lierre arborecent
17	Graminée	Molinie
18	Graminée	Herbe aux écouillons
19	Arbuste	Sauge d'Afghanistan
20	Vivace	Persicaire
21	Fougère	Aspidie à cils raides
23	Vivace	Rudbéckia
24	Graminée	Cheveux d'anges
25	Arbuste	Symphorine de Chenault
26	Vivace	Verveine de Buenos Aires
27	Vivace	Petite pervenche
Haie taillée régulière		
28	Arbuste	Hêtre commun
29	Arbuste	Charme commun

Vous trouverez sur le site www.crupechos.be, rubrique « Mieux connaître Crupet », l'ensemble des plans d'aménagement de végétalisation du cœur de Crupet pour la strate herbacée, les arbres et les arbustes avec tous les détails des massifs.

Pascal André

Votez pour les bancs publics

« Des bancs pour les promenades autour du donjon de Crupet, patrimoine exceptionnel de Wallonie, pôle touristique du Condroz namurois »

Au printemps 2024, Crup'Échos, en concertation avec les autorités de la commune d'Assesse, a introduit un projet à la Province de Namur dans le cadre du « Budget participatif 2023-2024 ». Au travers de ce concours, la Province de Namur alloue une enveloppe budgétaire de 200.000 € aux habitants de la province pour réaliser des projets destinés à améliorer leur cadre de vie, leur quartier, leur commune. Dans ce contexte, Crup'Échos a proposé un projet pour implanter et/ou renouveler 7 bancs publics pour les promenades autour de la maison forte, patrimoine exceptionnel de Wallonie, pôle touristique du Condroz namurois. Le règlement de l'appel à projets ainsi que les 30 projets proposés par les citoyens ou les associations sont consultables sur le site Internet <https://ensemble.province.namur.be/>.

Le processus se déroule en 5 étapes :

Dépôt du dossier	13/12/2023 au 12/04/2024
Analyse du dossier	entre 13/04/2024 au 01/07/2024
Votes des citoyens	08/07/2024 au 04/10/2024
Résultats	après le 04/10/2024
Réalisation	avant fin 2025

Pour être retenu (2^{ème} étape) dans la phase d'analyse par la Province de Namur, le projet doit répondre favorablement aux critères suivants : revêtir un caractère supra communal, s'inscrire dans une démarche de cohésion sociale, s'inscrire dans une démarche de développement durable, s'inscrire dans une dimension collective et participative, être inclusif et novateur, s'inscrire dans la durée, être reproductible ailleurs, être visible à un maximum d'habitants du territoire de la Province de Namur, s'inscrire dans une synergie avec d'autres projets existants et enfin apporter une valeur ajoutée à la Province de Namur.

L'**objectif** du projet est d'améliorer le cadre de vie et d'offrir aux très nombreux promeneurs et aux habitants des infrastructures durables de qualité qui s'inscrivent dans les nouveaux aménagements récents du cœur du Village de Crupet ainsi que dans le respect de la charte des plus beaux villages de Wallonie. Il s'agit d'un budget d'investissement pour améliorer le cadre de vie et le bien-être des citoyens. Ce projet va concourir à l'embellissement du patrimoine et renforcer l'attrait touristique d'un des plus beaux villages de Wallonie, pôle touristique important du Condroz namurois. **Le public cible et les bénéficiaires** seront les très nombreux promeneurs qui proviennent de tous les horizons (notamment d'un peu partout en province de Namur) ainsi que les habitants du village et de l'entité d'Assesse. **La localisation du projet** se situe autour des promenades de la maison forte de Crupet, à 6 endroits sur l'espace public, dans un rayon de 2 km.

Le budget demandé est de 10.000 €.

Type de banc retenu

Le banc choisi « type pied métallique et bois » présente le même design que les bancs du cœur de village, mais avec un aspect moins monolithique.

Il ne nécessitera pas d'entretien. Le pied est en métal recouvert de résine pour résister dans le temps. Le dessus du banc est en section de bois tropical imputrescible afin d'offrir un maximum de durabilité dans le temps. Il sera vissé sur deux socles en béton comme demandé par les services techniques de la commune d'Assesse.



Fig. 2. Le type de banc proposé.

Longueur : 2.00 m. Largeur : 37 cm. Hauteur assise : 45 cm. Bois : classe de durabilité 1, certifié PEFC. Dimensions des planches : 57 x 120 mm. Pieds : métal traité contre la rouille et revêtu en polyester.

Emplacements des 7 bancs

Deux bancs rue Basse, en face de la maison forte de Crupet. Un ancien banc abîmé mais très fréquenté par les promeneurs sera remplacé. Un deuxième banc sera placé à côté étant donné la très forte fréquentation du site.

Un banc pour remplacer le vieux banc au carrefour de la route de Mont et de la rue Basse (rue Pays du Roy).

Un banc à côté de la potale Saint-Joseph qui remplacera le vieux banc existant. Il offrira également plus de place et un meilleur confort.

Un banc au carrefour de la rue Insefy et du chemin de promenade qui monte vers le Bois sur la Ville. L'endroit est très fréquenté par les promeneurs en provenance du hameau d'Insefy ou du Bois sur la Ville. Le banc sera implanté au pied du talus afin de ne pas entraver le passage de véhicules agricole.

Un banc en sortant de Crupet vers Maillen, chemin de Chession avant l'entrée dans le bois sur la gauche. L'endroit est très prisé par les promeneurs pour faire une pause plein sud. Le banc sera implanté sur la gauche du chemin afin de ne pas entraver l'accès aux véhicules agricoles ainsi que le tracé du Vicigal.

Un banc dans l'enclos de la Vierge, derrière la grotte Saint-Antoine. Une demande identique avait été faite en 2021 par l'ASBL PARC à l'OTA, mais trop tardivement par rapport au cahier des charges du projet d'aménagement du cœur de Crupet.



Fig. 3. Carte indicative de localisation des 7 bancs. © OpenStreetMap 2023.

L'étape la plus importante est le vote des citoyens de la Province de Namur pour sélectionner les projets lauréats. Nous reviendrons vers vous début juillet pour solliciter votre soutien.

NOUS COMPTONS SUR VOS VOTES SUR LE SITE DE LA PROVINCE DE NAMUR ENTRE JUILLET ET SEPTEMBRE 2024 POUR PLEBISCITER MASSIVEMENT LA REALISATION DU PROJET « DES BANCs POUR LES PROMENADES AUTOUR DU DONJON DE CRUPET ».

Pascal André, porteur du projet

Théâtre ARTMONIE – De mon temps ...

La troisième pièce d'Aurélie Bernier la consacre définitivement dans la classe des auteurs remarquables.

Et la troupe ARTMONIE a encore rencontré un succès plus que mérité ! Les cinq représentations initiales, en mars dernier, étaient « sold out » ; la 6^e, organisée dans le cadre du Festival Thierry Bernier, sous le patronage de l'ASBL ACSTA et de son Président Roger Fripiat, également.

Fine observatrice des réalités de la vie et du temps qui s'écoule inexorablement, Aurélie a concocté une intrigue qui, à nouveau, nous ramène à notre propre vécu, aux étapes que nous traversons, de génération en génération.

Grâce à une scénographie très originale, chaque spectateur, selon sa propre histoire, se complaît d'un moment d'autodérision. Au départ d'un sujet très délicat, sérieux, il est emmené dans la ronde émouvante, et pourtant joyeuse, de la vie, de sa propre existence !

Sans oublier l'immense mérite de tous, il faut souligner :

- la prestation de nombreux enfants et adolescents, dont la présence est due au scénario très original, multipliant les allers et retours entre présent et passé : Merlin Cellier, Harold Devroye, Lucas Dubasin, Betty et Lucien Guillaume, Alice et Charlotte Grandjean, Luise et Ugo Lucas, Anna et Mathis Verhaeghe ;
- la performance exceptionnelle de Florence Grandjean, en vieille acariâtre, plus vraie que nature.

Les autres comédiens étaient Anne-Lies Arnout, Andrée, Aurélie et Odile Bernier, Quentin Dubasin, Bastien Grandjean et, en invités, Benjamin Lucas et Marcel Pesesse.

Merci également pour leur collaboration primordiale à Mathieu Collard (aide à la mise en scène), Quentin Dubasin (décors), Thomas Grandjean (son et lumières) et Bastien Grandjean (arrangements sons).



Marcel Pesesse

Secrétaire-Trésorier ARTMONIE





Des produits en circuit court à Crupet

Les choix de consommation de produits locaux se font de plus en plus présents et diversifiés. Exemple depuis plus de six mois à Crupet ...

Les produits distribués par **Cocoricoop** : épicerie, fromages, boissons, produits du commerce équitable, charcuterie, viande, chocolats, à côté d'une offre non-alimentaire complémentaire. Cocoricoop réunit citoyens et producteurs, dans le Condroz, pour développer une coopérative autour du « bien manger » : une initiative d'économie sociale, ouverte sur le monde, qui veut rendre des aliments de qualité plus accessibles. À partir du dimanche 10h, découvrez l'assortiment en ligne et commandez jusqu'au mercredi midi sur <https://eshop.cocoricoop.be/cocoricoop/listcat>.



Les pains au levain de la **Chouette enfarinée** (Lizée). Vous pouvez commander les délicieux pains bio et artisanaux sur <https://lachouetteenfarinee.be>.



Quand et où ?

Les commandes sont livrées chaque vendredi et sont disponibles de 17 h à 19 h à l'ASBL Ovirage des rencontres, rue Haute 34. Emmanuel, Patrick, Dominique, Donat ou Geneviève vous y accueilleront !

Pourquoi ?

Outre le gain de temps et la facilité pour mieux manger en circuit-court, le point-relais permet de se côtoyer régulièrement et de se connaître mieux au sein du village et ses environs proches.

Prenons date !

Apéro-découverte Cocoricoop le samedi 22 juin à 11 h à Ovirage, rue Haute 34. Invitation à tous.

Dominique Disclez (0476 63 60 78)

30^e anniversaire des Plus Beaux Villages de Wallonie

Les 2, 3 et 4 mai se sont tenues à Crupet les Rencontres internationales de la FPBVT (Fédération des Plus Beaux Villages de la Terre), conjointement aux festivités organisées dans le cadre du 30^e anniversaire des PBVW (Plus Beaux Villages de Wallonie).



La FPBVT a été créée en 2012. Elle regroupe actuellement les associations des plus beaux villages de France, de Wallonie, d'Italie, du Japon, d'Espagne et de Suisse :

- France : création en 1982, 176 villages labellisés ;
- Wallonie : création en 1994, 32 villages labellisés ;
- Italie : création en 2001, 362 villages labellisés ;
- Japon : création en 2005, 59 villages labellisés ;
- Espagne : création en 2011, 116 villages labellisés ;
- Suisse : création en 2015, 50 villages labellisés.



Quatre autres associations, réunissant environ 150 villages, sont associées comme observateurs : celles du Liban, de Saxe, de Chine et tout récemment celle de Bosnie-Herzégovine. Au total, environ 950 villages sont ainsi certifiés pour leur beauté, leur patrimoine et les activités qui y sont organisées.

Rappelons qu'en Wallonie, les derniers villages labellisés furent Saint-Rémy-Geest (Jodoigne) en 2022 et Guirsch (Arlon) en 2023. Un 33^e village devrait être labellisé tout prochainement en Province de Luxembourg.

Le 2 mai, l'ouverture officielle des rencontres internationales de la FPBVT eut lieu sur le parvis de la grotte. Parmi les discours officiels, signalons celui de M. Hideki Yoshimoto, Président sortant de la FPBVT. La soirée se poursuivit par une walking diner, une animation musicale et un spectacle « de feu » dans les jardins de la maison forte, le tout malheureusement sous la pluie.

Le 3 mai, après l'assemblée générale de la FPBVT à Ronchinne, les participants se sont rendus à Falaën. Cinq intronisations au sein de la Confrérie Li Crochon furent organisées au château-ferme. La journée se termina par un repas dans le relais de chasse de Ronchinne.

Le 4 mai, la visite de trois villages du Pays de Herve occupa la journée. Le repas de clôture, avec ambiance musicale (« Le grand voyage » par l'excellent trio féminin SaltariS), se tint au Moulin des Ramiers.



Hugues Labar



Les traîtres saison 3 RTL Belgium à Crupet en septembre 2023



Fig. 1. Bande annonce des « traîtres » saison 3. © RTL Belgium, 2023.

Le 5^e épisode de la saison 3 de la série à succès « Les traîtres seront-ils démasqués ? » a été tourné en extérieur sur le site de la Maison forte de Crupet. Le principe, des personnalités vivent un jeu de manipulation et trahison.

À la clé, 60 pièces d'or pour une valeur de 30.000 €. Frédéric Etherlinck, le Maître du Jeu, reçoit 14 personnalités issues du sport, de la chanson et des médias. Plusieurs d'entre elles seront secrètement désignées « Traîtres » par le Maître du Jeu.

Adelina (Le Meilleur Pâtissier), Benjamin (Le Meilleur Pâtissier), Thierry Luthers (journaliste), Benny B (chanteur), Nancy Sinatra (présentatrice, comédienne), Barbara Gandolfi (ancienne compagne de Jean-Paul Belmondo), Patricia Millis (astrologue), Toma Nikiforov (judoka), Aurore Morisse (Affaire conclue) et sa sœur jumelle Alice Morisse (caporal), Geeeko (rappeur), Aline Dessine (YouTubeuse), Allan Theo (chanteur) et Teheura (« Koh-Lanta ») formaient le casting de cette saison 3.

C'est sous un soleil de plomb que le groupe des personnalités a participé à des jeux sur le thème du Moyen-Âge au bord des étangs de la Maison forte de Crupet en septembre 2023.

Pascal André



Fig. 2. La plaine des épreuves de l'épisode 5. © RTL Belgium, 2023.



Fig. 3. Une candidate s'apprête à faire un plongeon. © RTL Belgium, 2023.

In memoriam

Alain Jaumotte nous a quittés le 25.03.2024, à l'âge de 65 ans. Il était le fils d'Arsène et Gisèle, les tenanciers historiques de l'Auberge du Vieux Château, et le frère d'Émile.

Alain, dit « le Prof », était un personnage particulier, fantasque, mais très attachant. Que de beaux souvenirs vécus en sa compagnie et celle d'autres amis eux aussi disparus : Thierry, Jean-Paul, Marc et Fernand.

Irrésistiblement attiré par les lumières de la grande ville, Alain choisit, très tôt, de quitter Crupet pour Bruxelles. Là, il connut des fortunes diverses. Très fidèle abonné de Crup'Échos, il disait souvent regretter cette décision.

Il revenait peu dans son village, mais toujours avec beaucoup d'émotion, notamment pour entretenir la tombe de ses parents. Il laisse une fille, Cé Lyne, et un petit-fils qu'il chérissait, Raphaël.

Adieu l'Ami, on ne t'oubliera pas, tu sais !



Née à Crupet, **Lucia Boulanger** est décédée à Fosses-la-Ville le 02.04.2024. Elle était nonagénaire.

Issue d'une ancienne famille du village, mais ne comptant plus aujourd'hui de descendants directs, Madame Boulanger était partie très tôt vivre à Fosses-la-Ville, là où elle avait trouvé l'amour.

Elle était pourtant restée très attachée à Crupet et était l'une des plus anciennes et fidèles abonnées de Crup'Échos. Par sécurité, elle n'hésitait pas à honorer son abonnement très en avance !

Personne connue pour sa grande gentillesse, Malulu s'en est allée dans l'affection des siens.



Albert Frand, né le 24.01.1941, est décédé le 15.04.2024. Natif de Durnal, il a suivi ses parents Edmond et Félicie, rue Pirauchamps, en 1955.

Il devint une figure sympathique auprès de nombreux habitants du village à qui il rendait des visites inopinées. Tout le monde se souvient d'Albert sur sa mobylette circulant depuis Crupet jusqu'à Bauche, Durnal ou Maillen. Plusieurs générations de jeunes Crupétois l'ont toujours traité avec respect, sous le regard de sa sœur Yvette, son beau-frère Willy, son frère Guy, ses neveux et nièces.

Il a terminé sa vie au Centre Sainte-Thérèse à Ciney. Il est mort paisiblement dans l'amour de sa famille. Merci Albert pour tous les bons moments passés à tes côtés.



Albert, avec sa mère et son frère Guy.

Nestor Wilmotte était né à Crupet le 19.09.1950. Il est décédé subitement dans sa maison le 23.04.2024. C'est encore un « ancien » du village qui vient de nous quitter.

Nestor était militaire retraité. Au hasard de rencontres, il se montrait toujours prêt à entamer la conversation. Il rendait aussi de nombreux services à ses voisins.

C'était aussi un fidèle lecteur de Crup'Échos, qui constituait une mémoire vivante de notre village. Crup'Échos a plusieurs fois bénéficié de sa documentation en vue de la rédaction d'articles. Il possédait en effet une très belle collection de cartes postales anciennes relatives à Crupet.

Dorénavant, ce sera bizarre de passer devant « Le Ramoûy » sans se faire gentiment interpeller.



Crup'Échos présente ses sincères condoléances aux familles éprouvées.

& FUNÉRAILLES FUNÉRARIUM HENNUY

**Monuments et
accessoires mortuaires**

Rue de la Croix Limont, 6 - **5590 Ciney**
Rue de Lenny, 107 - **5360 Natoye**
Rue Julie Billiard, 34 - **5000 Namur**

083 21 50 50 – 0475 64 16 82 – 083 65 79 89
pf.hennuy@skynet.be





Pour clôturer ce numéro consacré essentiellement à l'eau, voici le détail d'une carte postale antérieure à 1909.

On y devine des jets d'eau.

Le plus marqué est celui sortant de la gueule du démon terrassé par l'archange de gauche.

L'abbé Gérard, à droite de la photo, veille de loin sur son œuvre.

Carte postale. © Coll. N. Wilmotte.

À L'AISE SUR TOUS
LES TERRAINS

DEFENDER



Land Rover Namur - Quevrain sa
Chaussée de Marche 555, 5101 Namur (Erpent)
T. 081/32.05.11

www.landrovernamurquevrain.be

2,5-14,8 L/100 KM - CO₂ : 57-333 G/KM (WLTP)

Contactez votre concessionnaire pour toute information relative à la fiscalité de votre véhicule. Informations environnementales (AR 19/03/04) : landrover.be.
Modèle illustré équipé d'options et d'accessoires. Donnons priorité à la sécurité.